

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 8 juin 2023 à 18H30, en salle des fêtes d'Authume, sur la convocation de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Conformément aux articles L.5211-2 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine DEMORTIER-BLANC a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 1^{er} juin 2023
Date de publication : 15 juin 2023

Conseillers présents : ANTOINE Patricia, BERNARDIN Daniel, BONIN Jean-Luc, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, BREMOND Gabriel, CALINON Séverine (à partir DCC-2023-032 et sauf DCC-2023-037), CALLEGHER Aline, CHAPIN Jean-Paul, CHAUCHEFOIN Gérard, CHAUTARD Christophe (jusqu'à DCC-2023-038), CHEVAUX Bruno, CROISERAT Jean-Luc, DAUBIGNEY Jean-Michel (sauf DCC-2023-032 et DCC-2023-037), DAVID Françoise, DELAINE Isabelle, DEMORTIER-BLANC Catherine, DIEBOLT Alain, DOUZENEL Alexandre, DRAY Frédérique, FERNOUX-COUTENET Gérard, FICHÈRE Jean-Pascal (sauf DCC-2023-027), GAGNOUX Jean-Baptiste (à partir DCC-2023-032 et sauf DCC-2023-037), GAUTHRAY-GUYENET Thierry, GINDRE Denis, GOMET Nicolas, GRUET Justine, GRUET Olivier, GUERRIN Bernard, GUIBELIN Hervé, GUIBELILN Marie-Rose, HERRMANN Nadine, HOFFMANN Maurice, JABOVISTE Philippe, JEANNEAUX Cyriel (jusqu'à DCC-2023-037), JEANNEROD Georges, JEANNET Nathalie, LABOUROT Céline, LACROIX Olivier (sauf DCC-2023-037 et DCC-2023-038), LAGNIEN Jacques, LEFÈVRE Jean-Philippe, LEGRAND Jean-Luc, LEPETZ Joëlle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, MATHEZ Christian, MEUGIN Olivier, MICHAUD Dominique, MILLIER Cyril, MIRAT Maryline, MONNERET Christophe, NONNOTTE-BOUTON Catherine, PANNAUX Joël, PAUVRET Emeric, PERNOUX Annie, PRAT Hervé, REBILLARD Jean-Michel, RIOTTE Christine (sauf DCC-2023-037), ROBERT Jean-Claude, ROCHE Paul, ROY Jean-Yves, RYAT Thomas, SANCEY Pascal, STOLZ Julien, THÉVENIN Hélène, TRONCIN Dominique, VERNE Pierre.

Conseillers suppléés : BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David, JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine, MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi, SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick.

Conseillers absents ayant donné procuration : BERTHAUD Mathieu à DOUZENEL Alexandre, CHAMPANHET Stéphane à NONNOTTE-BOUTON Catherine (sauf DCC-2023-037), CUINET Jean-Pierre à ANTOINE Patricia, GAGNOUX Jean-Baptiste à FICHÈRE Jean-Pascal (jusqu'à DCC-2023-031), GERMOND Daniel à LEFÈVRE Jean-Philippe, GIROD Isabelle à REBILLARD Jean-Michel, HAMDAROU Akou à HERRMANN Nadine, JARROT-MERMET Laetitia à GOMET Nicolas, JEANNEAUX Cyriel à CALLEGHER Aline (à partir DCC-2023-038), MBITEL Mohamed à MANGIN Isabelle, PÉCHINOT Jacques à JABOVISTE Philippe, RIGAUD Fabien à MONNERET Christophe.

Conseillers absents non suppléés et non représentés : CALINON Séverine (jusqu'à DCC-2023-031 et DCC-2023-037), CHAMPANHET Stéphane (DCC-2023-037), CHAUTARD Christophe (à partir DCC-2023-039), DAUBIGNEY Jean-Michel (DCC-2023-032 et DCC-2023-037), FICHÈRE Jean-Pascal (DCC-2023-027), GAGNOUX Jean-Baptiste (DCC-2023-027 et DCC-2023-037), GINET Gérard, HENRY Micheline, LACROIX Olivier (DCC-2023-037 et DCC-2023-038), RIOTTE Christine (DCC-2023-037), SAGET Emmanuel, VIVERGE Patrick.

M. le Président : Mesdames, messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance. Je voudrais bien sûr remercier le Maire d'Authume qui nous accueille là, avec son premier adjoint qui nous reçoit. Pour expliquer le déport présidentiel, c'est simplement qu'il a fallu se rapprocher de la prise surtout pour l'USB, parce que nous aurons Grégory SOLDAVINI qui suit ce Conseil Communautaire en visioconférence. Il a donc fallu installer la visioconférence pour qu'il puisse participer, notamment lorsque nous attaquerons le sujet de la DSP (Délégation de Service Public). C'est un sujet évidemment pour lequel il s'est beaucoup investi, et il était tout à fait légitime qu'il puisse présenter la question ce soir. Nous avons donc fait cette visioconférence. En revanche, juridiquement, il a certes le droit de participer, mais il ne pourra pas voter dans la mesure où il est précisé dans nos statuts qu'il faut être présent physiquement.

Je vais ouvrir cette séance tout d'abord en désignant un secrétaire de séance. Le secrétariat revenant à Dole, nous vous proposons Catherine DEMORTIER comme secrétaire de séance, si elle en est d'accord. Catherine accepte-t-elle de faire le secrétariat ?

Mme DEMORTIER : Oui.

M. le Président : C'est gentil, merci.

Les pouvoirs sont les suivants : Mathieu BERTHAUD à Alexandre DOUZENEL, Stéphane CHAMPANHET à Catherine NONNOTTE-BOUTON, Jean-Pierre CUINET à Patricia ANTOINE, Jean-Baptiste GAGNOUX à Jean-Pascal FICHÈRE, sachant que Stéphane CHAMPANHET et Jean-Baptiste vont arriver sans doute dans la soirée, mais nous avons les pouvoirs pour démarrer. Nous avons ensuite les pouvoirs de Daniel GERMOND à Jean-Philippe LEFÈVRE, Isabelle GIROD à Jean-Michel REBILLARD, Mohamed MBITEL à Isabelle MANGIN, Jacques PÉCHINOT à Philippe JABOVISTE, Fabien RIGAUD à Christophe MONNERET, Ako HAMD AOUI à Nadine HERRMANN, Laetitia JARROT-MERMET à Nicolas GOMET.

Voilà pour les pouvoirs. La secrétaire de séance est désignée. Nous pouvons commencer la séance. Je vous propose de commencer par la première notice.

NOTICE N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

M. le Président : Vous avez reçu ce procès-verbal. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 23 mars 2023.

NOTICE N° 2 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

NOTICE N° 3 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Vous avez la liste dans votre dossier. Vous avez :

- o la création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emplois Compétences (PEC) ;
- o un contrat d'entretien défibrillateur pour l'Hôtel d'Agglomération avec SCHILLER France SAS ;
- o une réalisation d'un contrat de prêt pour la Banque : nous verrons que c'est pour racheter notamment un bâtiment – nous en avons parlé la dernière fois – à savoir le hangar pour les bus ;
- o une convention de prestation de service « savoir rouler » pour la Régie de quartier des Mesnils Pasteur ;
- o avec ORTELLI SAS, un avenant pour le marché d'aménagement des terrains familiaux au Tumulus ;
- o avec L'HACIENDA, la gestion des aides d'accueil des gens du voyage (180 000 euros), convention que nous renouvelons ;
- o avec EFFICIENCE ARCHITECTURES, une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'accueil de loisirs d'Authume ;
- o la création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2023.

Nous avons ensuite toute une série de commandes publiques sur la construction de la salle polyvalente de Rochefort-sur-Nenon avec la SARL SLTP, KELLER FONDATIONS SPÉCIALES, DAMIN, MONAMY, AKAR ÉTANCHÉITÉ, PEGUILLET, FILIPPI, MYDL, MOLIN, EJE, MOLIN.

Dans la Commande publique, nous avons également l'avenant au contrat ORCOM pour le Commissariat aux comptes.

Nous avons par ailleurs :

- o avec COLRUYT, une convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement pour récupérer les eaux d'assainissement dans le cadre des travaux de COLRUYT ;
- o les déclarations sans suite du lot n° 7 pour la salle sportive de Rochefort-sur-Nenon et du n° 9 rouvert par la suite ;
- o pour le service Finances, le contrat d'ouverture de crédit « Ligne de trésorerie interactive » avec la Caisse d'Épargne ;

- avec VERDI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, l'avenant n° 4 pour le schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- avec l'Amicale des Médailleurs Sportifs, une convention de mise à disposition de locaux ;
- avec l'HACIENDA, un avenant à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- avec Madame Maryse BOUCHARD, une convention d'accueil d'un bénévole au sein du service de lecture publique à Foucherans.

Voilà pour les décisions du Président. Dans la foulée, je vous parle des décisions du Bureau et nous répondrons à l'ensemble de vos questions. Vous avez :

- les modifications du tableau des effectifs ;
- le renouvellement de domiciliation bancaire du Centre d'Activités Nouvelles (CAN) pour ABC Téléphonie ;
- une convention d'autorisation pour la Banque Alimentaire du Jura ;
- la signature d'une convention de partenariat pour le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) ;
- une subvention à l'Association des Collectionneurs du Jura Dolois pour l'organisation d'une bourse-exposition le 27 août 2023, pour 1 000 euros ;
- une convention de mise à disposition de locaux avec l'association Jura Dolois Basket ;
- une convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec l'association Shoshin Dojo pour 1 050 euros par an ;
- une convention d'octroi d'une subvention à la MJC (Maison de la Jeunesse et de la Culture) pour du matériel pour la section Tennis de Table dans l'espace Pierre Talagrand pour 2 000 euros.

Voilà les décisions qui ont été prises. Avez-vous des questions sur toutes ces décisions prises tant par le Bureau que par moi-même ? S'il n'y a pas de question, nous poursuivons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.

NOTICE N° 4 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

DCC-2023-027

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : Vous avez reçu le document. Bien sûr, nous avons déjà examiné ce document à la Commission des Affaires Générales. Comme l'an dernier, nous avons essayé d'être un peu plus synthétiques, mais bien sûr, nous répondrons à vos questions. C'est la première fois que nous présentons le CFU (Compte Financier Unique), première chose qu'il faut bien noter. Je vous rappelle qu'autrefois, jusqu'à l'an dernier, comme cela se passe encore dans vos communes sans doute, vous avez un compte administratif établi par vos services (ordonnateur) et un compte établi par le Trésorier (payeur). Nous nous assurons devant le Conseil que les deux documents convergent. En l'espèce, nous avons fusionné les deux. Il n'y a plus qu'un Compte Financier Unique. C'est ce document que nous allons mettre à votre approbation à l'issue de la présentation.

Tout d'abord, quelques éléments de réflexion sur les synthèses. C'est la première année d'exécution de la convention des services communs entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela veut dire que tout le personnel de la Ville de Dole est maintenant rattaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec des transferts, des mutualisations, ce qui va expliquer beaucoup l'évolution des comptes entre 2021 et 2022, et nous allons l'expliquer au fur et à mesure, mais cela avait évidemment perturbé cette première année de comparaison.

Bien évidemment, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole refacture à la Ville de Dole le personnel affecté, ce qui explique que l'on va avoir le compte 070 en augmentation en produits et le compte 012 en augmentation en charges. Si nous raisonnons à périmètre constant, en supprimant ces flux croisés, nous constatons que les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 7,7 % en raison de deux phénomènes importants : d'une part la revalorisation des bases fiscales et d'autre part la forte dynamique de TVA en 2022. Cela nous permet d'atteindre ces chiffres intéressants pour nous cette année.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,4 %, augmentation liée essentiellement à celle de la masse salariale avec les indexations bien légitimes faites au mois de juillet dernier et à la hausse du coût de l'énergie. Ces deux principaux facteurs ont fait « dérapier » les coûts, mais c'était aussi attendu et anticipé au niveau du budget supplémentaire. Néanmoins, nous verrons que l'épargne brute est en amélioration de 1,4 million d'euros par rapport à 2021, et nous atteignons plus de 5 millions d'euros cette année. Nous avons donc cette année un résultat plutôt satisfaisant, mais avec toujours les inquiétudes pour l'avenir.

Les investissements sont encore assez modestes. Nous savions que nous étions dans une année de transition, une de plus suite aux gros investissements que nous avons faits en fin de mandat précédent, avec le financement du complexe Talagrand. Nous n'avons fait « que » 5,9 millions d'euros d'investissement cette année.

Concernant les chiffres caractéristiques, nous avons des recettes de fonctionnement à hauteur de 59,2 millions d'euros, des dépenses pour 56,2 millions d'euros, soit un excédent de 3 millions d'euros. Si nous rajoutons l'excédent antérieur de 3,5 millions d'euros, nous arrivons à un résultat 2022 de 6 528 000 euros, résultat que nous aurons à approuver tout à l'heure.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons 12 millions d'euros en recettes, 9 millions d'euros en dépenses, soit un excédent de 3,2 millions d'euros. Nous avons également un excédent l'an dernier à hauteur de 1 504 000 euros. Nous avons ainsi un résultat 2022 de 5 233 000 euros. En revanche, nous avons des soldes à réaliser. Nous avons ainsi des dépenses qui excèdent les recettes à réaliser de 4 194 000 euros. Le résultat cumulé en investissement s'élève à 1 039 000 euros en tenant compte de tout cela.

Voilà pour les grands équilibres qui peuvent nous rassurer avant de commencer l'examen des questions. Vous connaissez les grands pôles. Nous allons les passer en revue rapidement.

Finances-Fiscalité-Dotations

Vous avez toutes les dépenses réelles. Dans la colonne CA 2022, vous voyez que nous avons 58 267 000 euros de dépenses réelles, auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre pour arriver à 59 254 000 euros. Les dépenses s'élèvent à 51 607 000 euros, auxquelles s'ajoutent les dépenses d'ordre pour 4 623 000 euros, soit un total de 56 millions d'euros en dépenses de fonctionnement. Ce sont ces éclatements que je vais vous présenter assez brièvement maintenant.

Sur les finances, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le produit est en hausse de 4,5 % sur la fiscalité directe, ce qui correspond essentiellement à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la taxe foncière essentiellement, qui nous rapporte encore des recettes. Concernant la fiscalité indirecte, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) et les IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) sont en hausse de 1 million d'euros là où nous avons des points de boni en raison du dynamisme de la TVA, comme je viens de vous l'expliquer. Les compensations d'exonérations fiscales s'élèvent à 2 949 000 euros ; elles sont à peu près stables par rapport à l'an dernier. C'est également le cas de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), à hauteur de 3 422 000 euros, montant à peu près similaire à l'an dernier.

En termes de dépenses en matière financière, nous avons essentiellement les attributions de compensations qui vont évidemment dans les communes. À ces attributions de compensations s'ajoutent le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). Tout cela représente des dépenses à hauteur de 10,9 millions d'euros. Nous avons ensuite le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui se maintient à 1 988 000 euros. Avec les réformes au niveau du Département, les règles ont changé, mais cela n'a pas beaucoup d'incidence pour nous, parce que nous étions déjà dans la moyenne par habitant. Nous avons donc une incidence très faible.

Les intérêts de la dette se montent à 452 000 euros, avec une légère évolution. Nous verrons que cette évolution risque d'être plus forte en 2023, mais évidemment, avec l'augmentation des taux d'intérêt, vous vous doutez bien que nous assumons tout cela.

Les charges et produits divers correspondent plutôt à des opérations en non-valeur. Les sommes sont un peu négligeables, mais je peux quand même signaler que vous avez en charges les 1 520 000 euros de taxe d'habitation que nous avons reprovionnés et qui viennent de la taxe d'habitation de 2020. Dans la mesure où nous avons augmenté les taux en 2020, l'État a rejeté une partie de ces sommes. Nous vous l'avions expliqué à plusieurs reprises, mais je vous rappelle que nous devons reverser 3 millions d'euros à l'État, dont 1,5 million d'euros ont déjà été appelés, le solde n'ayant toujours pas été appelé. Par conséquent, nous l'avons repassé en provisions (charges) cette année pour pouvoir faire face à l'appel de fonds qui devrait arriver courant 2023, ou du moins, nous le supposons.

Administration générale

Nous voyons que nous avons des dépenses à hauteur de 2 296 000 euros et des recettes à hauteur de 1 615 000 euros. Dans le détail, nous avons, les dépenses du Cabinet prises en charge, la certification des comptes. Les dépenses sont en forte augmentation, à hauteur de 2 296 000 euros, contre 1 584 000 euros l'année précédente. Cette différence vient surtout du fait que nous avons réaffecté des postes, notamment tout ce qui concerne la certification des comptes qui est passé dans ce poste, alors qu'avant, elle était dans le pilotage. Nous verrons que cela pèse de l'autre côté. Là, nous payons aussi les prestations de conseil juridique, les contentieux, etc.

Les recettes sont à hauteur de 1 615 000 euros. Il s'agit essentiellement de la mutualisation. D'où une légère augmentation par rapport à l'année précédente (1 326 000 euros contre 1 037 000 euros l'an dernier).

Moyens et ressources

Nous avons 4 287 000 euros en dépenses et 1 849 000 euros en recettes. Vous voyez que là encore, nous avons des dépenses et des recettes qui augmentent du fait notamment du transfert de la masse salariale. Les dépenses concernent essentiellement l'ensemble des indemnités d'élus, les frais de formation, les frais de déplacement des agents, le fonctionnement des services informatiques (téléphones, etc.), l'ensemble des moyens généraux (frais généraux de la collectivité, notamment les loyers et taxes foncières, etc.) Les recettes concernent essentiellement la mutualisation, c'est-à-dire ce qui est refacturé à la Ville de Dole pour l'essentiel.

Actions sociales-Santé

Nous n'avons pas grand-chose, car ce n'est pas une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, si ce n'est la politique de la Ville qui avait été transférée de la Ville à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Là aussi, les dépenses et les recettes augmentent, puisque nous avons pris y compris les masses salariales, mais nous voyons que le net est toujours à peu près stable. Il a légèrement augmenté cette année, à 243 000 euros. Nous avons également le Programme de Réussite Éducative (PRE) pour un montant de 27 000 euros, programme qui se poursuit normalement.

Actions éducatives

Évidemment, c'est beaucoup plus significatif. Ces actions correspondent à l'ensemble du périscolaire et de la restauration scolaire. Nous avons tous les services Enfance jeunesse. Là encore, les comparaisons avec n-1 ne sont pas très pertinentes en matière de dépenses et de recettes du fait des transferts. En revanche, nous pouvons voir que nous sommes en net à hauteur de 3 102 000 euros en 2022 contre 2 978 000 euros l'année précédente. Cette légère augmentation technique s'explique surtout par l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge en périscolaire.

Sports

Là encore, nous avons des dépenses nettes à hauteur de 1 429 000 euros, contre 1 491 000 euros l'année précédente. Nous avons donc une légère baisse en net. Dans ces dépenses nous retrouvons tout ce qui concerne l'application des clauses de révision de l'actualisation pour le complexe Pierre Talagrand. Nous avons eu ainsi un ajustement de 59 000 euros, cette grosse dépense étant essentiellement dedans. Nous avons également les subventions aux associations à hauteur de 106 000 euros, qui sont restées très stables. Dans ce poste, nous avons également tout ce qui concerne l'entretien des stades, des gymnases, bien sûr la piscine qui fait le gros morceau à hauteur de 833 000 euros sur l'ensemble de la dépense de notre DSP.

Actions culturelles

Elles sont stables à hauteur de 2 917 000 euros en dépenses nettes, contre 2 927 000 euros l'année précédente. Les actions culturelles concernent essentiellement l'événementiel (386 000 euros) composé pour une grosse partie par ce que nous versons aux Scènes du Jura (355 000 euros), notre participation aux EPCC (Établissements Publics de Coopération Culturelle) Terre Louis Pasteur et des Salines Royales d'Arc-et-Senans, la participation aux Nuits Rebelles (6 000 euros). L'ensemble de ces dépenses sont reconduites.

Pour le Conservatoire, les montants sont assez stables. En dépenses directes, nous sommes à un peu moins de 100 000 euros. Les recettes du Conservatoire proviennent essentiellement de l'encaissement à la fois des participations du Département et des familles. Bien sûr, pour tout ce qui est matière culturelle, le gros morceau vient de la masse salariale pour faire tourner notamment le Conservatoire, ce qui est bien normal et ce qui explique ces dépenses nettes à hauteur de 2 917 000 euros.

Aménagement et attractivité du territoire

Nous avons des dépenses en baisse, à hauteur de 1 717 000 euros, contre 1 890 000 euros en 2021. L'explication réside essentiellement dans le fait qu'en 2021, nous avons touché un montant de 140 000 euros provenant d'un fonds de relance de la Région dans le cadre des aides pour le COVID. Évidemment, ce montant n'est pas renouvelé cette année. Pour le reste, ce sont des sommes en reconduction.

Dans le cadre des subventions que nous accordons pour le développement économique, ces subventions sont toutes reconduites. Je rappelle les deux plus importantes. Il s'agit premièrement du fonds INNOVIA

que nous abondons régulièrement en fonction du plan mis en place dans le Syndicat d'Économie Mixte. En l'occurrence, nous sommes à 323 000 euros cette année. Deuxièmement, nous donnons une subvention à l'aéroport – sujet dont nous délibérerons tout à l'heure – à hauteur de 150 000 euros. Nous renouvelons également l'aide à l'Office de Commerce, aux Espaces Jeunes, à Initiative Dole Territoires, etc., toutes ces conventions étant reconduites.

Services techniques

Pour terminer, nous sommes aussi sur un montant en augmentation, cette augmentation étant liée essentiellement au coût de l'énergie. Les dépenses nettes sont ainsi à hauteur de 1 953 000 euros en 2022, contre 1 793 000 euros en 2021. Vous voyez que les dépenses sont essentiellement liées à la masse salariale et à l'énergie, dont le coût a été augmenté et dont on avait pris en compte lorsque nous avons fait notre budget supplémentaire au mois d'octobre dernier.

Vous avez ensuite un petit zoom sur l'énergie. Nous avons demandé aux services de mettre un tableau de bord assez précis sur toutes les mesures que nous avons prises les uns les autres pour maîtriser ces dépenses énergétiques. Vous voyez que pour la consommation en mégawattheures, le montant a augmenté : nous sommes passés de 736 000 euros en 2021 à 937 000 euros en 2022. L'objectif pour 2023 est de descendre notre consommation réelle et de stabiliser aussi, malgré l'augmentation du coût de l'énergie, l'ensemble des dépenses à hauteur de 1,2 million d'euros. Pour information, vous avez les lignes qui montrent où nous arriverions si nous ne faisons rien. Il est donc toujours assez intéressant de voir l'évolution.

Services techniques-Environnement

Nous avons bien sûr les grosses dépenses que nous faisons dans le cadre de Natura 2000, mais qui sont prises en charge pratiquement intégralement dans le cadre de notre convention avec l'État. Quant à l'autre dépense, il s'agit de tout ce qui concerne la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations). Là, nous sommes couverts par la taxe mise en place. Le dernier budget est le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) qui a été augmenté de 45 000 euros, à hauteur de 4 296 000 euros, la participation au syndicat, mais en contrepartie de quoi la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est encaissée en recettes. Celle-ci étant augmentée de 3,8 %, nous avons toujours un excédent qui nous sert à financer les actions que nous payons en direct sur les gestions déchets, notamment les déchets verts à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons ainsi un budget annexe qui se poursuit comme les années précédentes.

Masse salariale

C'est un petit flash. Vous voyez qu'évidemment, tout a bougé par la mutualisation avec la Ville de Dole. Nous sommes passés de 12 millions d'euros à 23 millions d'euros. Bien sûr, les recettes sont passées de 1 986 000 euros à 12,9 millions d'euros. En net, nous voyons que nous sommes sur un montant pratiquement similaire. Nous avons une augmentation très modeste de 1,7 % qui vient essentiellement du point d'indice et du vieux VT. Il n'y a rien d'autre à dire.

Nous pouvons simplement féliciter les cadres et leur patron, parce que cela prouve quand même une bonne maîtrise des frais de personnel. C'est important dans nos collectivités de bien maîtriser les moyens que nous mettons en œuvre pour réaliser toutes les missions que nous faisons.

Évolution de l'épargne brute

Pour finir la synthèse que vous connaissez maintenant, c'est la constitution de l'épargne brute de manière un peu analytique. Nous voyons que nos recettes de fiscalité sont à 32 213 000 euros, contre 31 305 000 euros. L'augmentation que j'ai évoquée tout à l'heure se répartit entre les impôts, la fiscalité directe, la fiscalité indirecte et la TEOM. S'agissant des prélèvements, nous reversons bien sûr tout ce que nous devons sur les attributions de compensation (8 598 000 euros).

Nous reversons également à l'État le FNGIR. Nous reversons au FPIC. Vous savez qu'en fonction de la convention qui lie les communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous prenons en charge la quote-part des communes en direct. C'est donc l'ensemble du FPIC des communes et de l'intercommunalité qui se retrouve ici, dans les 1,6 million d'euros. Vous avez le fameux prélèvement de 1,5 million d'euros que nous retrouvions l'an dernier et que nous retrouvons là dans une autre dépense, puisqu'il est passé maintenant en provisions, en écriture d'ordre.

Pour les autres recettes, nous avons :

- une DGF à peu près constante, à hauteur de 3,4 millions d'euros ;
- des compensations fiscales (2 949 000 euros) en provenance essentiellement de la baisse de moitié des taxes foncières sur les entreprises industrielles qui sont compensées ;
- les autres recettes de fonctionnement (4 647 000 euros) concernant l'ensemble des participations que nous avons soit de la CAF, soit des familles pour différentes prestations de service.

Cela nous fait un total de recettes nettes de 32,4 millions d'euros.

Nous avons des dépenses à hauteur de 27 058 000 euros, contre 26 157 000 euros en 2021, qui se répartissent entre la masse salariale (10 millions d'euros) et les frais de fonctionnement (16 millions d'euros). Nous arrivons ainsi à un autofinancement brut de 5 327 000 euros, ce que je vous évoquais tout à l'heure.

Évolution du taux d'épargne brute

Vous avez ensuite un petit focus sur l'évolution du taux d'épargne brute. Nous sommes revenus à un taux de 16,43 %. Nous sommes très à l'aise. Vous voyez que nous considérons que le seuil limite serait à 10 %. Nous sommes donc encore bien au-dessus.

Dépenses d'équipement

Je vous ai dit que les investissements seraient cette année à hauteur de 5 962 000 euros ventilés par nature. Dans le petit tableau de droite, vous retrouvez les opérations les plus significatives, dont

- le gros programme Anah (Agence Nationale de l'Habitat) qui nous permet de soutenir tout ce qui concerne la rénovation, la rénovation et la lutte contre les précarités dans les bâtiments : cet investissement représente 849 000 euros pris en charge à hauteur de 797 000 euros par l'État ;
- l'informatique pour 225 000 euros ;
- la mise en place de Le Deschaux à hauteur de 450 000 euros, dont 43 000 euros de subvention, mais ce ne sont pas les subventions totales, car lorsque nous avons une notification, nous les comptabilisons, mais nous en avons déjà touchées en 2021 ;
- l'aire de covoiturage pour 431 000 euros, avec une prise en charge de 90 000 euros (une partie ayant été passée l'an dernier, ce sont les soldes) ;
- la voie Grévy pour 331 000 euros : nous sommes dans le sens inverse, des subventions ont été touchées sur cette année ;
- le giratoire d'Authume pour 177 000 euros correspondant à notre participation que nous avons versée au Département ;
- le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) avec l'ensemble des dépenses (79 000 euros) et des subventions (41 000 euros) ;
- le stade Bobin avec les travaux mis en place (107 000 euros) ;
- le stade de la Pépinière pour 146 000 euros, avec des recettes et des subventions en regard ;
- l'espace Talagrand (347 000 euros) avec 3 millions d'euros, ce qui correspond au solde des subventions et participations que nous attendions, tout étant bouclé aujourd'hui.

Tous ces décalages font que cela a amélioré notre résultat 2022.

Financement des investissements 2022

Pour continuer notre raisonnement, je vous ai montré notre autofinancement brut à hauteur de 5 327 000 euros. Nous avons de la dette pour 2 669 000 euros, soit quasiment le même montant que l'année précédente. Nous avons ainsi un autofinancement hors recettes d'investissement de 2 658 000 euros. Vous avez ensuite les recettes courantes d'investissement, c'est-à-dire le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et la taxe d'aménagement, à hauteur de 517 000 euros. Ce montant a beaucoup plongé, parce qu'en 2021, nous avons eu un rattrapage du FCTVA de 3 ou 4 ans. C'est la raison pour laquelle nous avons plus de 1 million d'euros un peu non récurrents en 2021. Sinon, nous sommes à peu près toujours dans ces mêmes eaux.

Nous avons ainsi un autofinancement net récurrent de 3 175 000 euros. Nous avons touché des subventions, recettes et produits de cession pour 5,9 millions d'euros. Nous avons des dépenses de 5,9 millions d'euros. Vous voyez que nous sommes en excédent, puisque nous avons des recettes pour 9 millions d'euros et des dépenses pour 6 millions d'euros. Cet excédent fait partie de notre fonds de roulement que nous verrons tout à l'heure.

Évolution de la dette du Grand Dole

Dans la mesure où nous n'avons pas mis d'emprunt en place, nous continuons notre désendettement. Cela fait partie de la stratégie mise en place. Nous sommes aujourd'hui à 37 139 000 euros de dettes, soit une charge de dettes de 8,3 %. Nous sommes sur 7 ans de remboursement. Nous sommes donc arrivés à des niveaux très faibles, mais je pense que ce ne sera pas comme cela sur tout le mandat. Nous allons devoir remonter un peu nos financements, parce que nous avons des besoins que nous aurons à financer en 2023, 2024 et les années suivantes.

Nous avons fait un focus sur l'ensemble de la dette, comme cela avait été demandé l'an dernier, cette question étant apparue. Nous l'avons donc mis directement dans les slides cette année. Vous voyez que l'endettement global est monté à 43 millions d'euros et qu'il vient de ce que nous avons pris en charge. Sur les zones, c'est un peu négligeable. En revanche, c'est tout ce que nous avons repris en assainissement.

Ce sont tous les emprunts que nous avons repris lorsque nous avons repris le service d'assainissement de l'ensemble des 46 communes, Dole étant à DOLEA. Cependant, ces emprunts étaient prévus ainsi. Cela fait partie du montage que vous connaissez. Nous aurons encore à rediscuter sur la mise à niveau des tarifs en fin d'année, comme nous l'avons fait en fin d'année précédente. La dette continue à descendre, ce qui était un peu attendu.

Les budgets annexes

- Budget annexe ZAE

Dans le budget annexe des zones, vous voyez des recettes à hauteur de 2 938 000 euros. Toutefois, ce montant est un peu faussé avec la reprise des stocks. En effet, nous avons un stock initial et un stock final. Nous faisons apparaître un déficit de 547 000 euros, déficit qu'il faut regarder plus en détail, parce que nous avons des stocks à hauteur de 2,4 millions d'euros. C'est du stock en valeur comptable, c'est-à-dire que lorsque nous le vendons, normalement, nous le vendons un peu plus cher que ce que nous avons en stock, ce qui nous permet de récupérer le déficit. Néanmoins, nous devons suivre cela pour voir où nous en sommes dans le suivi de nos zones. Nous avons 100 000 euros de report de l'année antérieure. Nous sommes ainsi à 153 000 euros.

Nous y reviendrons tout à l'heure, mais le dossier du budget annexe des zones a été regardé de très près par le commissaire aux comptes. Il avait émis des réserves l'an dernier en estimant qu'il n'y avait pas assez d'assurance sur le contenu des comptes. Or ces réserves sont levées, un gros travail a été fait et nous savons maintenant que nous nous appuyons sur des chiffres fiables. Par ailleurs, en termes d'investissement, nous avons un résultat de clôture à hauteur de 1 587 000 euros. Là encore, cela va dépendre des ventes futures de nos terrains.

- Budget annexe Transports

Le budget Transports est exceptionnellement passé en positif, mais c'est simplement parce que le Versement Transport (VT) a été beaucoup plus fort que prévu. En 2022, nous avons eu de bonnes surprises en termes de VT. La contribution des entreprises nous permet de passer en boni. Au niveau de l'investissement, c'est un peu négligeable. Nous n'avons pas de sommes très significatives.

- Budget annexe Eau et Assainissement

C'est une présentation synthétique des budgets annexes Eau et Assainissement. Dans vos dossiers, vous avez le détail. Nous avons des recettes pour 1,9 million d'euros et des dépenses pour 2 millions d'euros. Grâce à l'augmentation tarifaire faite l'an dernier en 2021, pour 2022, ce sera pour 2023 et nous aurons encore une année de plus. Nous avons équilibré, ce qui était l'objectif. Nous avons réussi à atteindre l'équilibre à -60 000 euros. En revanche, nous n'avons pas encore récupéré le déficit antérieur. Il va se récupérer avec l'augmentation que nous avons décidée l'an dernier, et nous avons encore une augmentation telle qu'elle avait été pressentie pour la fin de l'année, pour que nous puissions mettre en place des financements pour tous les travaux que vous connaissez et qui sont à mettre en place.

Au niveau de l'investissement, nous avons des excédents pour 453 000 euros et des déficits reportés pour 257 000 euros. Nous sommes donc à 173 000 euros, à peu près à l'équilibre sur le budget Assainissement en investissement.

Voilà pour tout ce qui concerne les budgets.

Bilan du budget principal au 31/12/2022

Pour terminer, je vous faire une présentation du bilan, parce que maintenant que nous avons un Compte Financier Unique, nous avons à la fois un bilan et un compte de résultat. Voilà ce bilan qui sera certifié par le commissaire aux comptes.

Nous avons, en actif immobilisé, l'ensemble des biens acquis pour plusieurs années (103 millions d'euros). Au passif, nous avons tout ce qui concerne les capitaux propres et les dettes financières. Ce sont les capitaux permanents qui permettent de financer ces actifs. Vous voyez que lorsque nous faisons la différence des capitaux permanents moins les actifs immobilisés, cela nous dégage 11 611 000 euros. Ce fonds de roulement, comme son nom l'indique, est pour financer le besoin de fonds de roulement (en rose). En rose, ce sont les besoins qu'il faut financer (stocks, créances des factures ou produits à recevoir, créances envoyées en décembre et payées en janvier, etc.) à hauteur de 5 millions d'euros. Cela met aussi en avant tous les efforts qui doivent être faits, car nous rentrons l'argent parfois avec un peu de retard. Même si nous nous sommes améliorés, du travail reste à faire pour descendre ce montant.

Concernant les dettes financières, dettes comptabilisées en décembre, mais payées en janvier, nous avons un montant récurrent et normal de 1 073 000 euros. Avec ces actifs circulants, moins les dettes financières à court terme, nous arrivons à un besoin en fonds de roulement de 3,9 millions d'euros. Comme nous avons

un fonds de roulement de 11 millions d'euros et un besoin de 4 millions d'euros, il nous reste 7,6 millions d'euros en trésorerie au 31 décembre 2022.

Voilà pour la présentation du CFU. Vous l'avez tous eu dans vos dossiers. Nous en avons parlé en commission. Si vous avez des questions, nous pouvons y répondre. La parole est à la salle. N'y a-t-il pas de question particulière ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Nous devons approuver le Compte Financier Unique et les budgets annexes tels que je viens de vous les présenter brièvement. Vous voyez la délibération. Il convient d'approuver :

- le budget principal ;
- le budget annexe Zones d'Activités Économiques (ZAE) ;
- le budget annexe Transports ;
- le budget annexe Assainissement en Affermage ;
- le budget annexe Assainissement en Régie que je vous ai présenté consolidé.

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE quitte la séance le temps du vote et laisse la présidence de séance à Monsieur Dominique MICHAUD.

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Budget Unique Financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice 2022.

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE rejoint la séance.

NOTICE N° 5 : AUDIT DES COMPTES 2022 – SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DCC-2023-028

M. le Président : Je vais essayer d'être aussi succinct pour cette présentation de l'audit, le rapport du commissaire aux comptes de 2022.

Je vais d'abord vous indiquer quelques données. Je vous rappelle que nous sommes toujours en expérimentation. Celle-ci a été prolongée d'une année encore. Au niveau pratique, nous avons encore l'exercice 2023 qui sera certifié dans les mêmes conditions que 2022. Normalement, la Cour des Comptes a présenté son rapport au mois de février sur l'expérimentation. Je crois que cela a d'abord été transféré au Sénat. Il était prévu un projet de loi qui serait présenté en juillet pour savoir s'ils généralisent cette expérimentation. Aujourd'hui, les conclusions du rapport de la Cour des Comptes sont de dire « *oui, c'est une bonne expérimentation. Oui, il faut encourager les collectivités à tendre vers la certification des comptes.* » Par contre, ils risquent de la réserver à partir d'un certain seuil. Ce seuil sera-t-il à 50 000 habitants, à 10 000 habitants, à 100 000 habitants ? Ce point est en débat, mais nous pourrions y revenir si vous avez des questions.

Concernant le rapport du commissaire aux comptes, je vais d'abord faire un peu de pédagogie pour les non-initiés. Un commissaire aux comptes est une personne extérieure à la structure, il n'a pas d'intérêt dans la structure, et il donne une opinion. On lui présente les comptes, on lui dit comment on est arrivé à ces chiffres. Il voit qu'il y a des chiffres à l'actif, au passif, des plus, des moins, et il doit se faire une opinion. Quand il a fini sa mission, il doit être capable de dire « *oui, tout va bien. Je certifie les comptes purement et simplement* », ou « *non, cela ne va pas, parce que je ne suis pas d'accord sur tels points. Je refuse de certifier* ». Quand il refuse de certifier, en général, en droit des sociétés, on va chez le procureur, ce qui est quand même assez rare, heureusement. La version intermédiaire consiste à dire « *je certifie, mais j'ai des réserves* ». Nous sommes dans ce dernier cas de figure. Vous allez voir les réserves qu'il nous reste, qui vont se lever au fil du temps en fonction de la qualité des documents comptables que nous allons présenter.

Quels comptes ont été certifiés ? Vous voyez que nous sommes sur des sommes non négligeables. Vous avez :

- 116 millions d'euros de budget principal ;
- 0,6 million d'euros pour le budget Transports ;
- 1,6 million d'euros pour les ZAE ;
- 18 millions d'euros pour le budget Assainissement en Régie ;
- 13 millions d'euros pour le budget Assainissement en Affermage.

Vous voyez que nous avons au total de 151 millions d'euros d'actif. Vous comprendrez que cela commence à devenir des chiffres un peu significatifs. Avoir un œil extérieur qui peut regarder et donner un avis sur ces comptes est quand même assez précieux. De plus, cela risque d'augmenter par rapport à l'an dernier.

Les résultats s'élevaient à 1 702 000 euros sur l'année 2022. C'est le chiffre que je vous ai présenté. C'est le bilan très synthétique que je vous ai présenté tout à l'heure. Je ne vais donc pas recommencer.

Concernant le compte de résultat sur lequel le commissaire aux comptes a travaillé, je vous fais grâce de sa lecture. Vous l'avez dans le dossier si vous le souhaitez, mais c'est une présentation officielle du compte de résultat tel qu'il sera certifié.

Concernant l'opinion du commissaire aux comptes, comme je vous l'ai précisé, il émet :

- 5 réserves pour limitation ;
- 1 réserve pour limitation levée ;
- 1 réserve pour désaccord.

Je vais vous dire rapidement. Pour l'actif, en gros, c'est l'existence et la réalité de l'inventaire physique. Là encore, vous avez cela dans vos collectivités. Vous prenez un compte, vous avez 500 000 euros sur votre compte. Vous êtes censés pouvoir dire que ces 500 000 euros correspondent à tel camion, telle maison, etc. Il faut pouvoir retrouver cela. Lorsque le croisement n'a pas été fait régulièrement, c'est un sport très compliqué, parce que les communes sont anciennes. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est relativement récente, mais lorsque nous récupérons les emplois et l'assainissement, nous récupérons des comptes qui datent de Matusalem. Aujourd'hui, même si ce commissaire aux comptes reconnaît qu'un gros travail a été réalisé, il pense que ce n'est pas encore suffisant pour pouvoir certifier. Il a donc une réserve là-dessus. Cela ne signifie pas que c'est faux. C'est simplement une incertitude.

Quant à l'exhaustivité et la mesure des actifs transférés et mis à disposition, c'est sur tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement. Bien sûr, nous nous en doutions, et nous mettrons plusieurs années avant de lever ce problème.

S'agissant des fonds propres, cette réserve existe encore, mais elle va un peu se résorber. Elle concerne le fléchage des subventions. Quand nous avons des subventions, elles correspondent à un objet. Il faut pouvoir faire rapprocher les subventions de l'objet. En général, nous les avons. Nous les connaissons. Par exemple, pour la piscine, c'est clair et net. En revanche, nous recevons beaucoup avec l'Anah. C'est beaucoup plus compliqué, parce que nous faisons beaucoup de petites sommes. Cela s'est un peu perdu dans la nuit des temps. Nous essayons donc de travailler sur le sujet, mais cela va tendre vers une amélioration. Néanmoins, là encore, il n'y a pas d'incertitude sur le volume. Elle concerne surtout le détail.

Concernant la réserve sur les produits de fonctionnement, le premier point concerne la fiscalité locale. Ce sujet va rester, mais nous n'y pouvons pas grand-chose. Le commissaire aux comptes dit « *Vous avez 30 millions d'euros de recettes. Prouvez-moi que vous avez bien 30 millions d'euros de recettes* ». Or l'Administration fiscale n'est pas capable de nous donner d'assurance sur ce point, parce qu'il y a des flux permanents. C'est un problème général, il est remonté au niveau national. Ils vont donc sûrement changer des règles pour que l'on nous évite ce « truc », parce qu'aujourd'hui, ils ne sont pas capables de nous isoler cela. Par conséquent, le commissaire aux comptes dit « *j'ai une incertitude là-dessus* ».

Par ailleurs, nous ne sommes pas sûrs d'avoir l'exhaustivité des recettes. Cela va plutôt dans le bon sens, parce que ce sont plutôt des recettes qui nous manqueraient. Par exemple, l'an dernier, nous avons eu des rattrapages de 4 ans de FCTVA, ce qui n'est pas normal.

Ensuite, nous avons l'an dernier une limitation sur les prestations périscolaires. C'était surtout des séparations d'exercice. Comme vous le savez, en comptabilité, nous sommes très rigoureux pour que les charges 2022 soient bien mises en 2022, même si elles sont payées en 2023, et c'est pareil pour les produits. Il y avait des glissements qui sont bien atténués. En tout cas, il n'y en a plus cette année. Il y avait aussi un problème sur les mises à disposition de personnel. Le commissaire aux comptes ayant trouvé que toutes les procédures sont sûres et bonnes, il a levé cette réserve. De plus, il y a encore des refacturations de mises à disposition de personnel. Sur l'exhaustivité, sur certaines mises à disposition de personnel, il a encore un doute. Néanmoins, cela fait partie des réserves qui vont se régler dans le temps.

Par ailleurs, l'an dernier, il y avait des observations sur le rattachement, sur l'affectation des bons exercices. Cela a été levé. Toutes les réserves qui concernaient ces charges de fonctionnement sont levées, ce qui est plutôt une bonne chose.

S'agissant des budgets annexes, les réserves concernent surtout la réalité et l'exhaustivité de tous les flux en matière d'eau et d'assainissement. Sur les zones d'activité, comme précisé précédemment, la réserve est levée. Il reste la réserve sur les budgets annexes Eau et Assainissement. En revanche, en ce qui concerne les ZAE, c'est levé. Nous avons fait un gros travail, et j'y tenais, parce que les enjeux sont lourds.

Dans les engagements hors bilan, là aussi, nous avons des efforts à faire. Il nous reste une réserve. Il n'y a pas une exhaustivité sur tous les engagements donnés, sur toutes les garanties. Par conséquent, nous travaillons en interne. Il y a aussi une discussion sur la méthode de calcul du Compte Épargne Temps (CET). Avec les services, nous avons mis une méthode en place. Le commissaire aux comptes la conteste.

Nous avons voulu rester sur nos positions, de même que le commissaire aux comptes qui émet une réserve. Cela étant, nous réglerons ce point l'an prochain.

Le commissaire aux comptes nous a envoyé son rapport qui fait 7 pages dans votre dossier. Je vais éviter de le lire, mais en résumé, il résume ce que je viens de vous expliquer. En gros, il certifie les comptes, il dit que c'est régulier et sincère, mais il y a des observations et des réserves, ce qu'il nous détaille dans son rapport. Vous le regarderez. N'hésitez pas à nous interroger si des points vous questionnent, parce que tout le monde n'est pas familier avec ce genre d'exercice. Cette délibération fait l'objet d'une prise d'acte et non d'un vote. Je vous remercie de prendre acte du rapport d'audit tel que je viens de vous le commenter.

Avez-vous des questions sur ce rapport d'audit ? S'il n'y a pas de question, je poursuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport d'audit des comptes 2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 6 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2022

DCC-2023-029

M. le Président : Suite à ce que je viens de vous présenter, nous allons passer les affectations une par une.

Le budget principal a un résultat de 6 527 579 euros que nous vous proposons d'affecter en report à nouveau au crédit du compte 002, comme précisé sur votre notice. C'est simplement un compte d'attente, puisque nous passerons au niveau du budget supplémentaire sur lequel nous délibérerons probablement fin septembre ou début octobre. Comme je l'avais expliqué, je préfère attendre le budget supplémentaire du mois de septembre ou octobre pour reprendre tous les résultats. Nous verrons s'il y a des dérapages en matière de masse salariale, parce que des indexations arriveront forcément dans l'été, peut-être avant. Pour l'énergie, il s'agit de savoir où nous allons. Il nous paraissait donc prudent de rester dans une position d'attente. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal pour l'exercice 2022.

M. le Président : Pour le budget annexe ZAE, nous avons un déficit global de 652 746 euros à constater. Nous vous proposons d'affecter ce déficit au compte « déficit à reporter ». À vrai dire, il n'y a pas beaucoup de choix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe ZAE pour l'exercice 2022.

M. le Président : Pour le budget annexe Transports, nous avons un excédent de 285 505 euros que nous vous proposons d'affecter en report à nouveau, comme pour le budget principal, en compte 002. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Transports pour l'exercice 2022.

M. le Président : Pour le budget annexe Assainissement en Affermage, il y a un excédent de 128 773 euros à affecter. Nous vous proposons aussi de le passer en report à nouveau créditeur, donc au compte R 002. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement en Affermage pour l'exercice 2022.

M. le Président : Pour le budget annexe Assainissement en Régie, c'est un déficit de 622 925 euros qu'il faut constater et que nous vous proposons d'affecter en déficit, à reporter. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement en Régie pour l'exercice 2022.

NOTICE N° 7 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A NEOLIA POUR LE FINANCEMENT DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS PLUS ET 4 PLAI A DOLE – RIVIERE 4 – PRET N° 142632

DCC-2023-030

M. TRONCIN : Bonjour, Président. Bonjour à toutes et tous. Cela va aller plus vite. NEOLIA sollicite une garantie d'emprunt pour assurer la construction de 16 logements situés chemin des Grandes Carrières à Dole, dans le cadre de l'opération « Rivière 4 » pour un coût total estimé à 2 728 086 euros. Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant total de 1 321 630 euros contracté par NEOLIA ;
- de noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci, Dominique. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la garantie d'emprunt accordée à NEOLIA pour le financement de construction de 12 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 4 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) à Dole.

NOTICE N° 8 : PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT) – PARTENARIAT PAYS DOLOIS / INITIATIVE DOLE TERRITOIRES – CREATION D'UN FONDS « PRET D'HONNEUR – TRANSITION ALIMENTAIRE »

DCC-2023-031

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir, chers collègues. Vous savez que lorsqu'il y a eu le premier confinement, la collectivité a immédiatement créé un fonds destiné à aider les entreprises, appelé « le fonds COVID ». Ce fonds était géré par Initiative Dole Territoires. Il vous est proposé ce soir de réaffecter le solde de ce fonds, à savoir 150 000 euros, sur un fonds dit « transition alimentaire ». En effet, le Pays Dolois-Pays de Pasteur porte un Projet Alimentaire de Territoire, que l'on nomme souvent le PAT, labellisé par l'État en 2021 pour mener des actions en faveur d'une alimentation de proximité de qualité. Parmi les 10 actions que porte ce projet alimentaire, l'une consiste à accompagner financièrement des agriculteurs.

Il vous est proposé que ce fonds COVID soit réaffecté au fonds « prêt d'honneur-transition alimentaire », qu'il soit géré par Initiative Dole Territoires. Vous avez eu la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Initiative Dole Territoires et le Pays Dolois-Pays de Pasteur. En fait, concrètement, les personnes qui souhaitent bénéficier de ce fonds s'adressent à Initiative Dole Territoires qui instruit et gère le financement de ces projets, sachant que ces financements correspondent à des prêts d'honneur, c'est-à-dire que le bénéficiaire va rembourser l'argent sur un délai entre 3 et 5 ou 7 ans, je crois. Le montant moyen est autour de 6 000 euros. Avez-vous des questions ?

M. PRAT : Bonjour, Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués. Je souhaite intervenir par rapport aux critères proposés. En effet, on parle de proximité, c'est très bien, et on parle de production locale de qualité. « Qualité » ne veut pas dire grand-chose. On peut parler en agriculture, par exemple, de haute valeur environnementale. Là, on va mieux contrôler les pesticides de synthèse. En agriculture biologique, il n'y a pas de pesticide de synthèse.

Il me semble qu'il faut des critères plus rigoureux que simplement le mot « qualité », d'autant plus que notre territoire est aujourd'hui touché par certaines pollutions qui remettent en cause la qualité des eaux. On l'a vu en particulier sur le nord du territoire dans les captages de Thervay où la Collectivité géant l'eau a été obligée d'installer un filtre à charbon avec des travaux de 243 000 euros, un loyer de 16 000 euros, un renouvellement de filtre de 41 000 euros par an. Je pense qu'avec le mot « qualité », si l'on veut aller au moins sur les zones de captage d'eau élargi, il faut aller vers davantage de critères rigoureux, comme l'agriculture biologique, par exemple.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il faut savoir qu'Initiative Dole Territoires est habilitée à aider déjà ces projets définis par la structure nationale Initiative France. Je pense qu'ils ont déjà des critères plus précis que ceux précisés dans la notice. Par ailleurs, la Région finançait aussi par le passé. Là, elle a retiré son financement. Ce sont quand même des sujets bien connus par l'association. Je ne doute pas que l'on peut les compléter. Si vous voulez, je pourrai vous apporter le détail plus précis des critères retenus pour ces dossiers-là. En outre, je pense que le Pays, qui est d'ailleurs labellisé, aura lui aussi des critères plus précis que nous pourrions bien évidemment vous communiquer.

M. PRAT : Oui, je veux bien recevoir les critères. Merci.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il n'y a pas de problème. Y a-t-il d'autres questions ?

M. le Président : Merci. S'il n'y a pas d'autre question, nous mettons au vote la délibération que vous a lue tout à l'heure Claire sur la création d'un fonds « prêt d'honneur ». Nous devons également prendre acte que nous réaffectons 150 000 euros. Nous donnons donc les consignes de reventiler ces 150 000 euros sur ce fonds.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Je précise que le fonds est déjà créé. Il s'agit d'une réaffectation du fonds COVID en fonds « transition alimentaire ».

M. le Président : Ce n'est donc pas une dépense nouvelle. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le principe de création d'un fonds « Prêt d'honneur-Transition alimentaire » géré par l'association Initiative Dole Territoires dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Pays Dolois-Pays de Pasteur et prend acte de la réaffectation de 150 000 euros du solde du fonds « Prêt d'honneur - COVID » vers le nouveau fonds « Prêt d'honneur-Transition alimentaire ».

NOTICE N° 9 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS - ANNEE 2023

DCC-2023-032

M. GUERRIN : Bonsoir à toutes et à tous. Le Conseil Communautaire est appelé aujourd'hui à se prononcer sur la signature d'un avenant à une convention d'attribution de fonds de concours communal 2023 concernant la commune de Châtenois, ainsi que sur la signature d'une nouvelle convention d'attribution d'un fonds de concours intercommunal concernant la commune de Tavaux.

La commune de Châtenois avait initialement déposé un dossier de fonds de concours communal en décembre 2022 pour l'aménagement d'un terrain multisports. La réalisation du projet n'étant pas possible dans l'immédiat, l'autorisation d'urbanisme n'ayant pas été délivrée, la commune dépose un nouveau dossier pour la réalisation de travaux relatifs à l'étanchéité du toit de l'école. Le coût de l'opération est estimé à 17 986 euros hors taxes. Le montant de fonds de concours proposé est de 7 194 euros.

Pour le fonds de concours intercommunal, il s'agit de la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie. Le coût de l'opération est estimé à 4,5 millions d'euros hors taxes et le montant du fonds de concours proposé est de 150 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur de Président à signer l'avenant à la convention d'attribution du fonds de concours communal de la commune de Châtenois, ainsi que la convention d'attribution du fonds de concours intercommunal de la commune de Tavaux ci-annexées.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ?

M. GOMET : Bonsoir. Je voudrais savoir pourquoi la Ville de Tavaux est sollicitée pour participer à la construction de la caserne de gendarmerie, et à son tour, par ricochet, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il me semble que cela concerne plutôt l'État. Quels sont les tenants et les aboutissants de cette aide présentée ?

M. le Président : Veux-tu répondre, Jean-Michel ?

M. DAUBIGNEY : Bonsoir. Merci pour la question. Je vais essayer de répondre. C'est un vaste sujet. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Nous portons ce projet depuis plus de 10 ans. Par essence, la gendarmerie, au niveau national, est portée en général par les communes. On n'a pas encore franchi le pas des intercommunalités, ou plutôt pas ici, mais j'y reviendrai. C'est déjà un début. En général, c'est financé non pas par les communes selon un schéma qui est le suivant : sur 100 % de la dépense, vous avez l'État et la Gendarmerie qui financent, *grosso modo*, 40 %. Les 60 % restants sont apportés *via* un emprunt par la collectivité locale qui est l'assiette de la gendarmerie.

Cette collectivité locale s'appuie sur un emprunt qu'elle réalise et qui se voit remboursé par des loyers établis avec la Gendarmerie nationale. Ce ne sont donc pas les gendarmes eux-mêmes directement, mais c'est un contrat avec la Gendarmerie nationale. Ce sont des contrats en général sur 9 ans, renouvelables, pour autant que l'institution gendarmerie reste sur la commune. À Tavaux, nous sommes sur un schéma de cette nature depuis très longtemps. Les bâtiments actuels étant vétustes, il fallait complètement les refaire.

Dans le cadre de l'aménagement et d'une vision un peu différente du territoire, en tout cas du territoire communal, nous avons proposé de construire une nouvelle gendarmerie ailleurs, à un autre endroit qui nous paraissait plus harmonieux, plus en adéquation avec les besoins à la fois des gendarmes et de leur confort familial. J'ai eu cinq ou six colonels depuis, qui ont toujours été des soutiens dans ce projet. L'État aussi nous a soutenus. En revanche, cela a pris du temps pour diverses raisons liées plutôt aux aspects administratifs. Il y a un cahier des charges très fourni par la gendarmerie, qui est très précis. En effet, cela va jusqu'à la couleur des papiers, la hauteur des prises, etc. Franchement, c'est un cahier des charges très fourni, ce qui explique le temps.

Une fois que j'ai dit cela, pour répondre à votre question, je vois l'interrogation pour les 150 000 euros. Il se trouve que nous n'avons pas eu de chance dans le contexte économique. Il y a un peu plus d'un an, le projet était évalué à un peu plus de 3,2 millions d'euros, soit 25 % de moins. La crise économique passant par là fait qu'il y a une augmentation des coûts à hauteur de 25 %. La Gendarmerie, comme l'État, voulait absolument que ce chantier se fasse, parce que cela fait partie des chantiers reconnus au niveau national. La décision n'a pas été simple au niveau du Conseil Municipal de Tavaux, mais nous avons décidé de faire un emprunt plus conséquent. La Gendarmerie a également fait des efforts, de même que l'État, et l'État a conditionné – je parle sous le contrôle du Président – aussi son soutien complémentaire pour autant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fasse un geste. Les discussions qui ont eu lieu entre la Sous-Préfète, le Colonel, le Président, le Maire de Tavaux font qu'il y a 150 000 euros de participation, de contribution.

C'est un des premiers exemples où la Communauté d'Agglomération du Grand Dole intervient. Il faut bien savoir qu'en France, ce n'est pas le cas. On n'est pas encore habitué à cela, puisque l'on ne construit pas des gendarmeries partout tout le temps. Dans les 10 ou 20 prochaines années, ce sera probablement un schéma plus classique, mais là, on ouvre une nouvelle ère. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Pour dire clairement les choses, l'État avait besoin d'un soutien plus que moral de l'Agglomération pour asseoir ce projet et le défendre elle aussi auprès du Préfet et au niveau national.

Président, es-tu d'accord avec cela ?

M. le Président : Oui.

M. DAUBIGNEY : Cela répond-il à votre question ? En tout cas, merci pour le vote.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : Bonsoir à toutes et à tous. Je comprends le fait que le territoire doive participer dans le sens où je sais que c'est souvent un moyen d'actionner la réalisation du projet. Je l'avais vu à un moment lorsqu'il s'est agi d'évoquer un nouveau commissariat à Dole. C'est un souhait, une volonté de la commune de Tavaux que l'Agglomération accompagne ce projet. Cela peut se comprendre pour que cela montre un attachement du territoire à une gendarmerie sur le territoire intercommunal. C'est souvent ainsi que l'État le voit.

En revanche, une chose me dérange et ce n'est pas de la responsabilité des élus directement de Tavaux – je le dis tout de suite à Jean-Michel DAUBIGNEY. Cependant, l'État va mettre beaucoup d'argent, notamment en crédit d'aide aux collectivités, notamment de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). De mon point de vue personnel, je considère que l'argent à destination des collectivités, c'est-à-dire des communes avec la DETR, ou des communautés de communes, hormis Dole qui n'est pas éligible à la DETR, ce qui est normal, le « R » de DETR signifiant « ruraux » (il faut donc bien mettre une limite, moins de 20 000 habitants), doit aller aux communes et aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) dans les compétences des communes et EPCI.

Ce qui me dérange un peu dans ce projet, c'est que finalement, on va prendre des crédits destinés aux collectivités pour financer un projet de compétence de l'État. Je crois que le bon sens de l'État aurait été de prendre uniquement des crédits de l'État pour cofinancer, participer à son infrastructure, finalement, avec l'argent qui lui est propre à 100 %, c'est-à-dire que 100 % de la partie État devraient être pris sur des crédits destinés à l'équipement des gendarmeries dans les territoires.

Finalement, le risque est que petit à petit, de nombreuses compétences d'État sont payées par les collectivités en fonctionnement – on le voit avec les Maisons France Service, une partie revenant quand même à la charge des communes qui portent les Maisons France Service – et aussi en investissement alors qu'on a largement, dans nos compétences, des besoins qui s'expriment dans nos investissements. De toute façon, on en prend le chemin de plus en plus.

Je voulais vraiment le dire à Jean-Michel. Ce n'est pas de sa responsabilité directe, mais je crois qu'il faut quand même le dire, parce que demain, nous pouvons avoir d'autres exemples où l'on va assécher les crédits des collectivités au profit de projets totalement de la responsabilité de l'État, même si ce n'est pas la première fois – loin de là – qu'une gendarmerie est financée par des crédits des collectivités. Néanmoins, en ce qui me concerne, pour la Ville de Dole, j'ai fait une croix sur le commissariat, parce qu'à un moment

donné, nous avons largement de quoi faire avec nos propres investissements et nos propres compétences, et s'il faut encore financer la moitié des investissements qui sont de la responsabilité de l'État, si le commissariat n'est pas dans une bonne tenue, il est de la responsabilité à 100 % de l'État d'entretenir son propre patrimoine.

Voilà, c'était juste un commentaire de ma part sur ce sujet. Mais en tout cas, je voterai sans aucune réserve cette participation qui, je l'espère, permettra de montrer tout l'intérêt du territoire pour la sécurité.

M. le Président : Merci. Ce sont des propos que je partage largement, parce que nous avons eu l'occasion d'évoquer la situation. C'est vrai que nous voyons bien qu'à Dole, c'était déjà le cas il y a une trentaine d'années, lorsque l'on a mis en place la police municipale. C'était pour compenser les « trous dans la raquette » par rapport à la police nationale, même s'il y a aussi des fonctions très pertinentes et très locales. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre au vote. Nous allons voter en deux fois. Nous commençons par Châtenois. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'attribution à la commune de Châtenois du fonds de concours précité.

M. le Président : Pour Tavaux, je mets au vote en notant que Jean-Michel DAUBIGNEY ne participe pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 5 abstentions, approuve l'attribution à la commune de Tavaux du fonds de concours précité.

NOTICE N° 10 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DCC-2023-033

M. le Président : Nous avons à désigner un représentant pour l'association Maison Sport Santé Sociale du Grand Dole et pour le lycée Charles Nodier.

Pour la Maison Sport Santé Sociale du Grand Dole, je vous propose de désigner Christophe MONNERET. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Monsieur Christophe MONNERET comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du Comité Directeur de l'association Maison Sport Santé Sociale du Grand Dole.

M. le Président : Il faut remplacer aussi un poste. En l'occurrence, Grégory SOLDAVINI ne peut plus assumer cette représentation au Conseil d'Administration du lycée Charles Nodier. J'ai la candidature d'Hélène THÉVENIN. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Madame Hélène THÉVENIN comme représentante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du lycée Charles Nodier (Dole) au titre des établissements publics locaux d'enseignement.

M. le Président : La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE pour la notice suivante.

NOTICE N° 11 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU GRAND DOLE – ANNEE 2023

DCC-2023-034

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la responsabilité du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD). L'établissement compte à ce jour 625 élèves. Comme présenté dans la délibération, il s'agit de demander des subventions, ce que nous faisons tous les ans, et qui sont ainsi récurrentes.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions au plus haut niveau ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la demande de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (année 2023).

NOTICE N° 12 : TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU GRAND DOLE – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

DCC-2023-035

M. LEFÈVRE : Pour faire suite, ce sont les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental. Il appartient à notre assemblée de fixer ces tarifs, considérant que les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental – c'est la délibération que vous avez sous les yeux – n'ont subi aucune variation depuis la rentrée scolaire 2018. Nous vous proposons un léger ajustement. Par ailleurs, je voudrais juste insister sur le fait qu'autrefois, nous n'avions que 3 tranches, et j'ai souhaité qu'il y en ait 5 par rapport au quotient familial pour être équitable et solidaire dans cette répartition, évidemment. C'est une nouveauté que je voulais souligner.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter une évolution des tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse du Grand Dole, selon les modalités exposées et applicables pour l'année 2023/2024. Merci.

M. le Président : Avez-vous des questions sur ces tarifs ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les nouveaux tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour l'année scolaire 2023/2024.

NOTICE N° 13 : PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI

DCC-2023-036

M. le Président : Dominique, un petit coup de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

M. MICHAUD : Oui, cela faisait longtemps, Président. Après deux révisions allégées et une modification, nous vous proposons une nouvelle procédure. Il s'agit cette fois-ci d'une modification simplifiée. En complément des procédures en cours, cette nouvelle procédure vise à corriger le zonage des parcelles sur lesquelles sont édifiés le château de Crissey et l'ancien centre de loisirs, propriété de la Ville de Dole. Ces bâtiments sont situés en zone UE du PLUi. Il vous est proposé de basculer en zone UYc. Cela permet d'accueillir plus d'activités plus diversifiées, d'élargir les possibilités de réaffectation de ce patrimoine. Cette procédure étant relativement légère, elle pourra aboutir à court terme.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de la volonté de Monsieur le Président de procéder à une modification simplifiée du PLUi pour permettre un classement en zone UYc des parcelles AB 2, AB 23p, AB 81, AB 83, AB 128, AB 151, AB 161 et AB 192p sises à Crissey ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, toute pièce, tout contrat, avenant ou convention de prestation, nécessaires pour mener à bien la procédure ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la procédure de modification simplifiée du PLUi au budget de l'exercice considéré.

M. le Président : Merci pour cette modification simplifiée. J'aime beaucoup le mot « simplifiée » dans nos procédures qui sont d'une lourdeur pas possible... Avez-vous des questions ?

M. CHAUTARD : Bonsoir. J'étais interpellé par différentes personnes concernant justement la révision du PLUi. Apparemment, j'ai eu une note.

Sur les modalités de concertation, « afin de procéder à une modification du PLUi de manière concertée, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole mettra en œuvre des modalités de concertation suivantes : de façon conjointe avec des procédures de révision allégée du PLUi menées dans la même temporalité, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole associera des habitants, les associations locales, les autres personnes concernées, dont les représentants des professions agricoles comme suit : mise en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole des éléments relatifs à l'avancement des études de la procédure ».

Or hier, des gens m'ont fait remarquer que cette procédure n'était pas respectée sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela peut-il avoir un impact sur la révision des éventuelles modifications du PLUi futur ?

M. MICHAUD : Ce qui a été mis en ligne pour l'instant est à destination des communes. Nous attendons le prochain Conseil Communautaire, qui fera l'arrêt du projet, pour mettre en ligne à destination du grand public. Au niveau de la concertation, pour le grand public, elle se déroule normalement. Pour preuve, hier soir, nous avons encore une réunion publique destinée à tous nos habitants. Il y avait une quarantaine de personnes et nous avons eu de nombreuses questions. La procédure est tout à fait légale et se poursuit légalement.

M. le Président : Oui. Il faut peut-être préciser une chose. Ce que nous passons ce soir concerne une petite modification justement simplifiée, parce que nous passons d'UE en UYc. Nous n'avons pas besoin des concertations. C'est simplement un changement technique. Nous n'avons besoin que d'une délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. CHAUTARD : Je me suis permis cette question, parce que cela relevait du PLUi. Ce n'est pas là le sujet de ce soir, mais c'est un sujet plus général.

M. le Président : Tu as raison, et la réponse que vient de faire Dominique est tout à fait réelle. Nous suivons bien la procédure et nous aurons le vote le 6 juillet. Nous suivrons cela. Nous revenons sur cette modification très ponctuelle. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je mets au vote cette modification. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la prescription de la modification simplifiée du PLUi.

NOTICE N° 14 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA POUR LE SOUTIEN A L'AEROPORT DE DOLE-JURA

DCC-2023-037

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Cette convention consiste à affirmer le soutien de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'aéroport de Dole-Jura et à approuver, à ce titre, le versement au Conseil Départemental d'une subvention de 150 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Avant d'ouvrir le débat, je voudrais compléter mon propos avec une information majeure que la presse locale a relayée dernièrement. Vous avez sans doute pu le lire. Le Président de la Métropole du Grand Dijon, Monsieur REBSAMEN, montre un vrai intérêt pour notre aéroport qu'il juge complémentaire à l'équipement dijonnais. Il semble tout à fait enclin à participer au financement. D'autre part, ces financements pourraient être complétés par plusieurs présidents de Départements de Bourgogne. Pour reprendre le titre du journal, « *le ciel semble se dégager pour notre aéroport* ».

M. le Président : Merci. Avez-vous des interventions sur cette subvention ?

M. PRAT : Le ciel semble se dégager pour l'aéroport, mais pas pour les finances publiques, parce que de toute manière, que ce soit de la Région, du Département ou de la Métropole, ce sont bien les impôts des habitants pour une infrastructure qui demande un gros renouvellement, en particulier les 7 millions d'euros nécessaires pour la réfection de la piste, plus ce qui est donné chaque année pour soutenir des compagnies low cost.

Le ciel ne se dégage pas non plus pour le climat. Je pense que cet aéroport ne va pas dans le sens d'une limitation des émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement, je crois que ce sera une énième tentative de mettre sous perfusion cette infrastructure d'un autre temps.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme GRUET : Merci, Monsieur le Président. Juste pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, je salue l'engagement justement des collectivités alentour. En effet, à l'heure actuelle, l'avion n'a peut-être pas le vent en poupe, mais nous avons la chance d'avoir des entreprises innovantes et novatrices qui s'installent, notamment à Gevry, à proximité de l'aéroport, pour développer l'aviation électrique, voire l'aviation propre. Il me paraît important que nous sachions nous doter d'un équipement cohérent avec les choix stratégiques qui devront être faits pour l'avenir. Ensuite, la Région ne souhaitant pas s'engager depuis des années, il est important que nous sachions nous allier avec d'autres partenaires qui comprennent tout l'enjeu d'attractivité économique d'avoir une telle infrastructure sur le territoire.

Après, je rejoins le fait que de nombreuses personnes partent de Dole depuis cet aéroport. Charge à nous de le développer pour faire venir aussi du tourisme, notamment du tourisme d'affaires. Cela peut être un bel outil complémentaire à la fois de la gare par le transport ferroviaire ou de l'accès autoroutier qui place notre territoire de manière stratégique. Merci.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUTARD : C'était pour prolonger le propos de Madame BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Lorsque François REBSAMEN propose d'intervenir financièrement *via* Dijon Métropole dans l'aéroport, cela sera-t-il une prise de participation majoritaire ? Ce que j'espère aussi. Sachant que François REBSAMEN est quand même le seul à dire « *il faut proposer des liaisons transversales Dole-Toulouse, Dole-Bordeaux, certainement Dole-Nice* » pour avoir des aéroports où les Dolois puissent partir un peu où ils veulent et pour développer effectivement l'attractivité du vignoble côte-d'orien au niveau de toute la population mondiale. Merci.

M. le Président : Merci de ce complément. Thomas RYAT et Jean-Baptiste GAGNOUX souhaitent intervenir.

M. RYAT : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, j'aimerais apporter aussi quelques précisions. Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE a rappelé que certaines collectivités souhaitaient s'engager dans cet aéroport au niveau financier. Je voudrais faire un rappel aussi, comme l'a fait Justine GRUET également, concernant les avions électriques. Oui, le seul avion électrique unique au monde est basé à Gevry, à l'aéroport. Je remercie l'entreprise ARDPI qui m'a emmené avant-hier. Je le dis sincèrement, cet avion est en développement. C'est un prototype. Ils ont d'autres projets d'aviation électrique et d'énergie propre sur le secteur.

J'aimerais aussi dire que lorsque j'entends que cette structure dégrade un peu le climat, c'est faux. L'association Dole Environnement peut le dire. C'est un des seuls endroits dans le Jura où des cailles des blés se reproduisent, et ce dans l'enceinte de l'aéroport, ce qui est à souligner.

J'aimerais aussi terminer sur les capacités techniques de cet aéroport. Il y a 25 ans atterrissait le Concorde. Peu de personnes y croyaient. Dans quelques semaines, normalement, atterrira un Boeing 747. Cet avion atterrira simplement et il ne repartira plus. Il servira de musée pour conserver ces appareils mythiques. Ce serait unique au monde et cela se passerait sur le secteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je remercie la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui, pendant des années, a soutenu cette structure.

J'avais une dernière question face aux remarques que nous avons tout le temps. Que ferions-nous de cette structure si demain il n'y avait plus aucun financement et si elle fermait ?

M. le Président : Nous ne sommes pas sur cette dernière hypothèse, Dieu soit loué. La parole est à Jean-Baptiste GAGNOUX.

M. GAGNOUX : Quelques points simplement. D'abord, j'entends un peu l'enthousiasme des uns et des autres suite aux articles de presse, mais je les pondérerais un peu. Comme ce sont peut-être des informations importantes, il n'est pas illogique que la presse en face écho largement, mais ce sont aujourd'hui des temps d'échange, de travail et de discussion. À l'heure actuelle, rien n'est fait pour qui ce soit. Rien n'est signé avec aucun partenaire. Je voudrais rappeler que le Président du Conseil Départemental, Monsieur PERNOT, est à la manœuvre sur cette affaire. Il conviendra donc d'attendre, à un moment ou à un autre, que le Département puisse terminer ces échanges et ces discussions sur le sujet.

La situation dijonnaise est intéressante, mais elle est venue parallèlement et non en même temps. Autant le Président du Département, nous le savons, est en discussion avec les Départements voisins depuis un moment, autant concernant Dijon et son Maire, c'est de sa propre initiative et cela peut justement asseoir une nouvelle dimension dans le financement de l'aéroport. Je reviens sur ces questions de lignes qui sont déjà en discussion sur d'autres secteurs français, mais cela sera possible si et seulement si il y a d'autres partenaires financiers. Sinon, bien évidemment, il y a longtemps que cela fonctionnerait déjà.

Pour terminer là-dessus, sur la question climatique, je ne suis pas d'accord avec Monsieur PRAT, ce qui ne vous étonnera pas. Le ciel se dégage aussi pour le climat. Autant aujourd'hui, la question peut se poser, je le comprends, et plusieurs interventions de Thomas RYAT et de Justine GRUET ont eu pour sujet les évolutions technologiques. Je voudrais quand même bien dire une chose à Monsieur PRAT. Je ne suis pas certain qu'en termes de pollution, tous les véhicules qui traversent la France d'est en ouest aujourd'hui soient plus économes en CO₂ qu'une ou plusieurs liaisons transversales est-ouest demain pour le transport de personnes. Nous savons à quel point la transverse d'est en ouest est compliquée dans notre pays.

Je pense qu'il ne faut pas faire trop d'idéologie sur le sujet. Regardez l'avenir, et l'avenir, ce sera probablement des avions plus propres. C'est peut-être cela, finalement, qui nous distingue de façon importante. À titre personnel, je crois aux mobilités nationales, européennes, internationales, qui ne s'arrêteront pas. Je n'y crois pas une seule seconde, mais c'est plutôt à nous et à la science de travailler et d'imaginer les liaisons aériennes propres de demain. C'est pour cela que nous sommes, je pense, sur un temps décisif pour l'aéroport Dole-Jura, que ce soit avec des partenaires qui arrivent et on clôt ce débat depuis 15 ans de savoir si la Région viendra.

Nous voyons bien que les choses sont plus que compliquées aujourd'hui. Nous trouvons d'autres partenaires, nous asseyons cette infrastructure dans le temps et nous faisons confiance à la technique et

aux Hommes (avec un grand H) pour inventer les transports aériens propres de demain. Là, notre infrastructure aura alors toute sa pertinence. Il nous appartient donc de faire ce pari d'avenir, technologique et écologique, et de ne pas, à ce tournant, penser qu'il faut s'arrêter.

En revanche, s'il n'y a pas de partenaire, comme je l'ai toujours dit, je pense qu'il ne faut pas investir dans les 7 millions d'euros pour la piste et nous nous arrêterons là. C'est pour cela que nous sommes à un tournant. J'espère que les discussions que le Président PERNOT a actuellement, plus celles qui vont s'ajouter avec François REBSAMEN, amèneront à une nouvelle alliance qui permettra une meilleure destinée pour cette infrastructure. Celle-ci reste une chance sur notre territoire. Dijon voudrait bien, bien évidemment, si elle le pouvait, en posséder une sur son propre territoire. Je crois que les annonces de François REBSAMEN sont aussi une main tendue vers notre territoire, qu'il faut savoir saisir.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je ne vais pas rajouter quoi que ce soit. Je crois que les arguments ont été développés et sont relativement bien connus par les uns et par les autres. Je vous propose de mettre au vote cette subvention. Qui s'oppose à cette subvention ? Sept oppositions. Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie et nous poursuivons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 7 oppositions et 1 abstention, approuve la convention avec le Conseil Départemental du Jura pour le soutien à l'aéroport de Dole-Jura.

NOTICE N° 15 : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2022

DCC-2023-038

M. le Président : Il faut bien comprendre que ce rapport explique ce qu'a fait la Commission. Ce n'est pas l'objet de la Commission, mais c'est le rapport de la Commission. Nous rappelons que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) que je suis doit présenter à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente. La Commission s'est prononcée. Vous avez la note, je ne vais pas vous en faire une lecture, et vous avez le rapport d'activité 2022. Nous rappelons le fonctionnement et le rôle de la Commission, la composition qui est très ouverte. Il y a des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ainsi que des partenaires extérieurs, des associations qui sont représentées.

La Commission s'est réunie le 25 février 2022 et elle a été consultée pour le choix du futur mode de gestion du service public de transports. Lors de la Commission du 7 mars 2022, cette réunion, dans la continuité de celle du 25 février, a été consultée pour se prononcer aussi sur la gestion de la SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération Unique), donc pour confirmer le choix de la SEMOp, les avantages et inconvénients listés dans cette Commission. À l'issue de ces échanges, la Commission a donné un avis favorable à la création de la SEMOp.

Par ailleurs le 14 juin 2022, elle a examiné les rapports, comme elle le fait chaque année, ce qu'elle a d'ailleurs fait hier pour l'année 2022. Comme nous constatons l'activité de la Commission, celle du 14 juin 2022 s'est prononcée sur les rapports 2021. Nous avons examiné la délégation du golfe du Val d'Amour et de la société Blue Green, la délégation du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) par les sociétés SOGEDO et Lyonnaise des Eaux qui s'occupent des 47 communes. Nous avons examiné également la DSP du transport urbain de la société KEOLIS sur l'exercice 2021. Les gérants nous ont présenté tous les chiffres, dont le nombre de voyageurs, etc. La Commission a donc pris acte de ce rapport.

Ensuite, la Commission a aussi examiné le rapport de fonctionnement d'activité de la gestion de Dolexpo. Elle s'est prononcée aussi sur la concession donnée de la construction du bâtiment de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) confiée à la SPL Grand Dole Développement. Nous avons examiné, bien sûr, la DSP importante sur la gestion des 3 centres nautiques confiée à Equalia. Nous avons eu les premiers rapports, avec les perturbations qu'il y avait eu en 2021 et dont nous nous souvenons. Enfin, nous avons examiné la DSP de l'eau et de l'assainissement confiée notamment à SOGEDO. Vous avez le tableau en annexe. Nous vous rappelons les dates de fin de contrat de DSP pour le Service Public de l'Assainissement Collectif.

Pour terminer, il y a eu l'examen du prix et de la qualité du SPANC, ce qui est confié à SOGEDO et Suez pour tout ce que sont les SPANC.

Voilà l'activité de cette Commission. Vous en avez pris connaissance. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'adopter le rapport annuel qui est annexé et dont je viens de vous faire une synthèse. Il faut donc adopter ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2022.

NOTICE N° 16 : DESIGNATION DE L'ACTIONNAIRE PRIVE ET CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES ET DES PRESTATIONS DE MOBILITES DURABLES ASSOCIEES DU GRAND DOLE

DCC-2023-039

Une présentation est projetée en séance.

M. le Président : D'abord, je vous explique le processus. Dans la mesure où Grégory SOLDAVINI tenait à présenter le résultat de plus d'une année de travail sur cette mise en place de DSP, nous allons le faire intervenir. Comme je vous l'ai dit en préambule, il n'a pas le droit de vote, puisqu'il n'est pas présent. En revanche, il peut exposer, comme n'importe quel intervenant extérieur, à la demande du Président, les débats, la question et la raison de l'orientation de notre choix que nous vous invitons à valider à la fin de sa présentation.

Grégory, je te laisse la parole. Je sais que c'est toi qui présentes le diaporama, ce qui sera plus simple de ton poste.

M. SOLDAVINI : M. SOLDAVINI étant connecté via un système de visioconférence, son intervention n'a pu être enregistrée.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est, en vertu de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son périmètre de compétence, et dispose à ce titre de toutes les prérogatives qui lui sont attribuées par le Code des Transports.

La Communauté d'Agglomération a décidé par délibération n° GD33/22 du 17 mars 2022 de constituer une Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOp), à laquelle est confiée une concession de service public, pour assurer la gestion et l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilités durables associées à compter du 1er septembre 2023.

La SEMOp, partenariat public-privé institutionnalisé, consiste à créer, avec un actionnaire privé, une société anonyme en vue de la conclusion et de l'exécution d'un contrat, par lequel elle se voit confier la réalisation d'une opération déterminée, la gestion d'un service public ou une opération d'intérêt général. Elle présente l'avantage de pouvoir allier la technicité du privé à la maîtrise du public.

Une procédure unique de mise en concurrence, respectant la procédure de passation de la délégation de service public, a été lancée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en juin 2022, afin de sélectionner le ou les opérateurs économiques qui seront associés de la SEMOp, aux côtés de l'Agglomération.

Un avis de concession a été publié le 11 juin 2022 au Bulletin officiel d'annonce des marchés publics (BOAMP) et le 14 juin 2022 au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE).

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 18 juillet 2022. Deux candidats ont déposé un dossier de candidature dans les délais :

- la Société KEOLIS ;
- la Société TRANSDEV.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP), réunie le 29 juillet 2022, a procédé à l'analyse des candidatures. Suite à cette analyse, elle a admis les deux candidats.

De ce fait, le dossier de consultation des entreprises a ensuite été adressé aux deux candidats. La date limite de remise des offres était fixée au 2 décembre 2022.

Les deux candidats ont remis un dossier d'offre dans les délais.

La CDSP, lors de sa séance du 23 janvier 2023 et au vu des offres remises, a proposé à l'Exécutif d'inviter les candidats en phase de négociation.

Au vu de cet avis, l'Exécutif a engagé une phase de négociation avec les deux candidats. Dans le cadre de ces négociations, les deux candidats ont été invités en réunions de négociation les 3 février 2023, 7 mars 2023 et 4 avril 2023. La remise des offres finales a été fixée au 26 avril 2023.

Au vu des séances de négociations menées et sur la base de l'analyse des offres finales proposées par les deux candidats, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire de retenir comme actionnaire de la future SEMOp la Société KEOLIS et d'approuver le contrat de délégation de service afférent.

Le rapport de l'exécutif, ci-annexé, présente les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat et de la SEMOp.

La SEMOp chargée de la gestion et de l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilités durables associées sur le territoire du Grand Dole, dénommée Grand Dole Mobilités, aura pour objet social la gestion du contrat de délégation de service public concerné. Son siège social sera fixé rue des Chaucheux à Foucherans (39100). La SEMOp aura une durée de 7 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Cette durée est égale à celle du contrat de délégation de service public. Son capital social est fixé à 70 000 euros.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera actionnaire à hauteur de 49 % au sein de cette société.

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1411-19,

Vu les articles L.1541-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 mars 2022,

Vu la délibération n° GD33/22 du 17 mars 2022 validant le principe de la création d'une SEMOp et approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilités durables associées qui sera attribuée à la SEMOp,

Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat et de la SEMOp,

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- o d'approuver le choix de retenir comme actionnaire de la future SEMOp le candidat société KEOLIS pour l'exploitation du service du réseau de transports publics de voyageurs pour une durée de 7 ans, à compter du 1er septembre 2023 ;
- o d'approuver le contrat de concession de service public (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation avec ledit candidat ;
- o d'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEMOp, dont sera actionnaire la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, aux côtés de la société KEOLIS ;
- o de définir la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à 49 % du capital social, soit 3 430 actions sur 7 000 ;
- o de donner mandat à Monsieur le Président à l'effet de libérer la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit 34 300 euros (correspondant à 3 430 actions d'une valeur nominale de 10 euros), imputés sur son budget 2023 ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs, les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEMOp et à effectuer tous actes, diligences et formalités nécessaires à sa prise d'effet et à son exécution.

J'en ai terminé avec ma présentation.

M. le Président : Merci, Grégory. Tout d'abord, merci de cette présentation. Je vais ouvrir les débats et tu prendras la parole en synthèse avec moi, si tu le veux bien.

Je voudrais déjà commencer par remercier Grégory de cette présentation. C'est vrai que c'est le résultat d'un long travail. Je vous rappelle le processus. Il l'a rappelé dans le calendrier, mais à l'issue de toutes ces concertations, les deux offres que nous avons eues de TRANSDEV et KEOLIS ont été analysées avec les critères déjà connus par les candidats, qui étaient dans le cahier des charges et qui sont bien répertoriés. À l'issue de toutes ces analyses, s'est dégagé le candidat KEOLIS. Honnêtement, les deux étaient vraiment de très bon niveau. Il y a eu des débats très intéressants.

Les trois négociations ont été très riches. Les deux candidats ont vraiment fait un travail très sérieux et rigoureux pour avoir ce contrat. Je remercie les deux, mais évidemment, il faut un vainqueur, et KEOLIS s'est dégagée à l'issue de toutes ces analyses de critères. C'est la raison pour laquelle ce soir nous allons vous proposer de retenir KEOLIS comme partenaire de la SEMOp pour gérer cette DSP. Vous avez tous les éléments. Je vous propose d'ouvrir la discussion. Y a-t-il des prises de parole que vous voudriez faire les uns les autres ?

M. PAUVRET : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais remercier Grégory SOLDAVINI pour son travail. Nous voyons une nette amélioration notamment dans l'offre. C'est plutôt bien. Néanmoins, il y

a quelques jours, je suis tombé sur un texte ouvert d'un chauffeur qui a intitulé son texte *Vis ma vie de chauffeur de car dans une ville de province*, en l'occurrence Dole. J'aimerais vous lire les dernières lignes. « *Il semblerait que tant le personnel interurbain fait face à la pénurie de personnel, au matériel vieillissant et peu ergonomique, s'adapte à des situations d'une variété sans commune mesure, avec le travail répétitif et prédictif qui est la norme de la profession, et surtout, tant que tous ces dysfonctionnements sont cachés aux élus, les cars roulent comme il est possible et les travailleurs peinent et souffrent. C'est d'autant plus dommage que tout cela n'est que l'affaire d'un peu d'ambition managériale, d'une saine organisation de travail et d'investissement intelligent, et surtout concerté. Dès lors, il serait tout à fait possible de reprendre nombre de transports externalisés et optimiser ainsi les résultats comptables.* »

Bien évidemment, si vous voulez, cela m'a interpellé, parce que cela émane d'un texte qui fait à peu près deux pages. Il est très poignant. Il n'est pas là pour incriminer qui que ce soit, mais simplement, quand je vois que dès lors que l'on dit que l'on cache aux élus, cela m'a interpellé. Je suis donc allé discuter avec d'autres chauffeurs et d'autres personnes qui travaillent surtout dans l'interurbain. Ils m'ont dit qu'effectivement, il y avait un problème de roulement, c'est-à-dire qu'ils ne connaissent pas leur roulement. Il y a des modifications de tournée la veille pour le lendemain, parfois carrément le jour même. Je me pose donc cette question.

Je sais que nous, en tant que Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la SEMOp, nous sommes actionnaires à 49 %, mais je me souviens, lorsque nous avons voté pour l'acquisition du dépôt à Foucherans, vous aviez dit que cela allait nous permettre de peser un peu plus au niveau du prestataire KEOLIS.

De par mon expérience professionnelle à la SNCF, je peux vous dire que je connais les différences qu'il y a entre, par exemple, TGV et TER. Là, j'ai la sensation qu'il y a une différence entre urbain et interurbain. Je me demande donc si vous allez pouvoir avoir cette position par rapport à KEOLIS pour leur imposer, premièrement, d'harmoniser un peu l'interurbain et l'urbain. Pourrez-vous le faire ? Deuxièmement, je pense que lorsque l'on aborde un taux d'absentéisme supérieur à 30 %, il y a un réel problème de management. Allez-vous pouvoir aussi peser sur les techniques de management de KEOLIS aujourd'hui ? Je vous remercie.

M. le Président : Pour la première réponse, je voudrais corriger une chose. Ce n'est pas en achetant l'entrepôt que l'on participe à la gestion de l'entreprise. C'était accessoire. C'était plutôt une opération d'opportunité.

M. PAUVRET : Oui, mais c'est ce que vous avez dit. J'ai bien compris.

M. le Président : Cela m'étonne que j'aie pu dire cela. Je réécouterai les bandes, mais cela n'a pas d'importance. Ce qui est important, c'est que nous travaillons en SEMOp. Et en SEMOp, on est dans un Conseil d'Administration. La Direction de l'entreprise, en l'occurrence celle de KEOLIS Dole, aura des comptes à rendre au Conseil d'Administration dans lequel nous siégeons pour moitié-moitié, avec une présidence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Un Conseil d'Administration est aussi pour observer le management, pour le regarder, pour l'améliorer, pour voir quelles sont les conditions que l'on peut améliorer, etc. Nous serons bien plus en direct que dans une DSP classique. C'est le message que j'ai donné et j'en suis certain.

Après, il est difficile de répondre. Vous sortez un commentaire que je ne connais pas, mais je sais qu'il y a des problèmes. Cependant, c'est propre au contexte actuel. Il y a une pénurie de chauffeurs, vous le savez, ce n'est pas que dans ce métier. Ils ont des difficultés pour embaucher, ils nous ont déjà remonté ces problématiques. C'est vrai que cela fait partie des choses que nous allons essayer d'accompagner pour voir comment nous pouvons aider au niveau du Conseil d'Administration, pour voir comment faire évoluer les choses. Je pense que KEOLIS a des méthodes managériales plutôt bien conscientes de ces problèmes. Il y a des problèmes de réactivité. Vous êtes bien placé pour savoir que quelquefois, le matin, les bus sont bloqués à cause de deux ou trois énergumènes qui bloquent un rond-point. Il faut donc prévenir les clients, le dire aux gens.

Tout cela peut vous faire rigoler, bien évidemment !

M. PAUVRET : C'est mon côté syndicaliste. Vous l'avez déjà dit la dernière fois. *Rires.*

M. le Président : Je ne sais pas. C'est vous qui dites cela ! Tout cela pour dire que l'idée que nous avons développée est de dire qu'en SEMOp, nous serons plus proches de la gestion, puisque nous serons au Conseil d'Administration. Nous pourrions partager les problèmes et influencer autant que faire se peut sur des questions de management, comme vous l'avez signalé. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : Je voudrais quand même dire quelques mots, parce que c'est une étape importante dans le mandat de l'Agglomération. Je voudrais saluer l'énorme travail effectué par les services, parce que cela n'a pas été simple. Il faut que chacun comprenne que lorsque l'on fait une Délégation de Service Public d'un réseau de transport, ce sont des mois et des mois de travail pour arriver à une proposition. C'est

extrêmement technique, extrêmement compliqué. Chacun mesure un peu toutes les lignes, les arrêts, ce que cela coûte et ainsi de suite, une mise en concurrence nécessaire entre différents partenaires. Il faut donc saluer ce travail et saluer celui, comme l'avait fait à l'époque Gérard, de Grégory SOLDAVINI cette année, parce que cela a été aussi pour lui, je crois, un énorme investissement pour arriver à cette proposition aujourd'hui.

Il faut quand même noter qu'il y a vraiment de grandes avancées dans cette Délégation de Service Public par une SEMOp, puisque ce sera ainsi. C'est assez novateur. C'est vrai que par rapport à l'intervention qui a eu lieu tout de suite, cela ne peut que renforcer la possibilité à l'Agglomération d'effectuer un certain nombre de contrôles dans le fonctionnement de ces Délégations de Service Public, dans notre capacité à pouvoir faire remonter les problèmes. Je ne doute pas, et c'est évident, que lorsque l'on met en place un nouveau réseau de transport avec des modifications, nous serons un certain nombre d'élus des différents villages et villes de l'Agglomération, qui pourrons faire remonter aux représentants de la SEMOp directement nos éventuelles difficultés. Cela va donc renforcer finalement le lien entre les élus du territoire et celles et ceux qui conduisent l'organisation du réseau de transport.

Je voudrais noter quand même une chose, parce que l'on en parle beaucoup et c'est bien normal. Je voudrais saluer, parce que c'était loin d'être simple, le fait de pouvoir intégrer une partie liée à des carburants nouveaux, plus écologiques. C'est loin d'être simple. C'est vrai que nous avions imaginé il y a quelques années la question de l'hydrogène. Nous voyons que partout en France, les quelques villes qui sont parties là-dessus rencontrent de grandes complexités techniques. Je pense notamment à la gestion et à la maintenance des bus extrêmement coûteux, ne serait-ce que l'achat à la base. Partir sur des biocarburants qui vont consommer, et surtout émettre moins de CO₂, c'est déjà une avancée très importante, tout en ayant un réseau plus important qui va favoriser le transport scolaire, celles et ceux qui travaillent. En effet, il faut aussi une adaptation.

Je voudrais remercier aussi, parce que c'est un vrai sujet pas uniquement sur Dole, mais sur notre territoire, pour le transport senior des personnes isolées qui n'ont pas forcément de famille ou de proches pour pouvoir les emmener à certains rendez-vous médicaux ou tout simplement pour faire leurs courses. Finalement, le nouveau réseau de transport, par ces avancées écologiques et en termes de mobilité tout simplement, c'est aussi une avancée sociale permise, je crois, sur cette catégorie de personnes que sont nos seniors pour plus de proximité. Je crois que c'est aussi important, le tout avec des tarifs qui restent encore aujourd'hui extrêmement attractifs par rapport à d'autres réseaux de transport. Je pense qu'il était important aussi de le rappeler.

Merci à l'Agglomération de pleinement remplir sa mission et sa compétence de transport. Ce sont quand même plus de 5 millions d'euros, ce qui n'est pas anecdotique. C'est une étape importante dans ce mandat de l'Agglomération.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? Avant de mettre au vote, je vais peut-être donner la parole à Grégory pour qu'il fasse une petite intervention de conclusion.

M. SOLDAVINI : On peut commencer par le vote.

M. le Président : Alors, nous allons voter. Bien évidemment, Grégory SOLDAVINI ne prend pas part au vote, n'ayant pas le droit de vote de chez lui. Je relis la délibération, parce que les points sont importants.

Il s'agit pour nous :

- d'approuver le choix de retenir comme actionnaire de la future SEMOp le candidat KEOLIS pour l'exploitation du service du réseau de transports publics de voyageurs pour une durée de 7 ans, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- d'approuver le contrat de concession de service public (et toutes ses annexes) ;
- d'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEMOp, dont sera actionnaire la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, aux côtés de KEOLIS ;
- de définir la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à 49 % du capital social, soit 3 430 actions sur 7 000 ;
- de donner mandat à Monsieur le Président à l'effet de libérer la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit 34 300 euros (correspondant à 3 430 actions d'une valeur nominale de 10 euros), imputés sur son budget 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs, les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEMOp et à effectuer tous actes, diligences et formalités nécessaires à sa prise d'effet et à son exécution.

Sur cette délibération importante, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la délibération concernant la désignation de l'actionnaire privé KEOLIS et la convention de

Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilités durables associées de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Grégory, tu n'as peut-être pas vu le vote. Je te confirme qu'il a été obtenu à l'unanimité. Tu peux faire ton intervention, et je conclurai.

M. SOLDAVINI : M. SOLDAVINI étant connecté via un système de visioconférence, son intervention n'a pu être enregistrée.

M. le Président : Évidemment, je vais m'associer à tous ces remerciements. Je ne vais pas les reprendre bien normalement, mais en tout cas, merci aussi surtout à toi, Grégory. C'est vrai que tu as été le chef d'orchestre de toute cette opération que tu as menée magistralement.

Je voudrais quand même rappeler une petite anecdote qui n'est pas négligeable. Nous avons choisi un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) il y a un an. L'AMO nous a laissé tomber en cours de parcours. Pour tout vous dire, c'était un AMO anti-SEMOp. Comme nous étions plutôt pro-SEMOp, cela a vite coincé et il avait une approche qui ne nous plaisait pas vraiment. Mais peu importe, je ne vais pas rentrer dans le détail, ce n'est pas l'objet. En tout cas, il a fallu rebondir, et c'est là que je m'associe complètement à Grégory, parce que nos équipes ont vraiment été à la hauteur pour faire face et compenser les manques, pour trouver un autre AMO, Sémaphores, qui nous ont beaucoup aidés. Cette période a été un peu difficile. Je voulais donc aussi m'associer à tous ces remerciements.

Je vous propose de poursuivre. Nous allons dérouler maintenant quelques questions qui suivent très naturellement, qui découlent de ce que nous venons de décider.

NOTICE N° 17 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SEIN DE LA SEMOP GRAND DOLE MOBILITES

DCC-2023-040

M. le Président : Je vous rappelle que dans les statuts de la SEMOp, comme cela a été brièvement rappelé, nous avons un Conseil d'Administration de 8 personnes, dont 4 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je vous propose donc de désigner 4 administrateurs grand-dolois. En premier lieu, je vous propose de désigner Grégory SOLDAVINI. Je vous propose de désigner également Jean-Baptiste GAGNOUX, ce qui nous semble logique, l'enjeu de la Ville de Dole étant évidemment très important sur ce réseau. Je cherchais aussi un représentant plutôt du sud, le nord étant déjà représenté par Grégory, pour représenter les communes plus modestes. Bruno CHEVAUX a ainsi été sollicité et il a accepté de participer. Je vous propose de rester dans cette équipe du Conseil d'Administration dans la mesure où l'enjeu étant un peu lourd pour notre agglomération, nous devons être très vigilants et très solidaires les uns les autres pour pouvoir lancer cela dans les meilleures conditions.

Voilà un peu l'objectif de ces désignations. Je vous propose donc de désigner Grégory SOLDAVINI, Jean-Baptiste GAGNOUX, Bruno CHEVAUX et Jean-Pascal FICHÈRE. Y a-t-il d'autres candidats ? Voulez-vous des votes à bulletin secret ? Non. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Grégory SOLDAVINI, Jean-Baptiste GAGNOUX, Bruno CHEVAUX et Jean-Pascal FICHÈRE en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMOp Grand Dole Mobilités.

NOTICE N° 18 : RESEAU TGD – REGLEMENTS DES SERVICES DE TRANSPORT - SEPTEMBRE 2023

DCC-2023-041

M. le Président : Vous avez dû recevoir ce règlement. Je vous fais grâce de toute la lecture. C'est l'ensemble des modalités des règlements qui ont été mis. Je vais demander à Grégory SOLDAVINI d'en dire un mot, parce que je vous avoue que je n'ai pas le détail en tête.

Grégory, as-tu en tête les grandes options du règlement communautaire ?

M. SOLDAVINI : M. SOLDAVINI étant connecté via un système de visioconférence, son intervention n'a pu être enregistrée.

M. le Président : Vous l'avez dans le dossier. Vous avez tous pu le consulter. Cela dit, nous allons peut-être essayer de le résumer rapidement. Cela rappelle d'abord notre objectif de transport, notamment les tarifications que nous faisons quand il y a des lieux de scolarité d'élèves lorsqu'ils sont à certaines distances. Il y a tout le règlement concernant le « Flexi PMR », ce qui correspond à la reconduite de ce qui marchait

avec satisfaction. Nous venons de parler du service pour les personnes de plus de 75 ans. Cela a été présenté dans le règlement intérieur. Dans ce règlement, nous présentons aussi les conditions générales de location des vélos longue durée, ce qu'a présenté Grégory. Voilà les grandes lignes. Ce sont des documents que nous mettons à jour régulièrement. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler. Cependant, si vous avez des observations, n'hésitez pas à les remonter. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas d'observation, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les règlements des services de transport « Grand Dole Mobilités ».

NOTICE N° 19 : TARIFS DES SERVICES DE MOBILITE DU RESEAU TGD - SEPTEMBRE 2023

DCC2023-042

M. le Président : Concernant les tarifs, là encore, vous avez le détail dans vos dossiers. Je laisse la parole à Grégory SOLDAVINI pour les commenter.

M. SOLDAVINI : M. SOLDAVINI étant connecté via un système de visioconférence, son intervention n'a pu être enregistrée.

Par délibération n°DCC-2023-XXX du 8 juin 2023, le Conseil Communautaire a décidé de retenir comme actionnaire de la future SEMOp la Société KEOLIS pour l'exploitation du service du réseau de transport public de voyageurs pour une durée de 7 ans, à compter du 1er septembre 2023, à laquelle est confié un contrat de concession de service public.

Ainsi, au regard des conditions du contrat et du contexte sociétal actuel, il est proposé de ne pas faire évoluer les tarifs, excepté ceux qui concernent la location de vélos.

Ainsi, la grille tarifaire applicable sur le réseau de Transport du Grand Dole, à compter du 1er septembre 2023 est la suivante :

Tarifs service de transport collectif (sauf service personnes âgées)		
Ticket unitaire	1 euro	Valable 1 h dès la première validation
Carnet de 10 voyages	8 euros	Chaque voyage est valable 1 h dès la première validation
Abonnement mensuel	10 euros	Valable 1 mois de date à date Voyages illimités
Abonnement mensuel Tarif réduit	5 euros	Valable 1 mois de date à date Pour les bénéficiaires de la CSS sans participation financière Voyages illimités
Abonnement annuel	100 euros	Valable 12 mois de date à date Voyages illimités
Abonnement annuel réduit	50 euros	Valable 12 mois de date à date Voyages illimités - de 26 ans, + 75 ans, étudiants, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de la CSS sans participation financière

Ces tarifs sont valables sur l'intégralité des services du réseau TGD à l'exception du service de transport spécifique pour les personnes âgées qui a sa propre tarification.

Tarifs service personnes âgées		
Tarif unique A/R	5 euros	Valable pour un aller-retour et pour une même demi-journée

Le contrat scolaire est gratuit, mais les usages sont restreints à compter du 1er septembre 2023. Il n'est pas valable sur les services de transport à la demande.

Tarifs scolaires		
Contrat scolaire	Gratuit	Un aller-retour par jour scolaire (hors vacances scolaires et samedi) Pour les services Junior, lorsqu'ils existent, les scolaires peuvent également utiliser le service du midi avec le contrat scolaire Le contrat scolaire n'est pas valide sur l'ensemble des services de transport à la demande

Duplicata	
Duplicata de carte souple	5 euros
Duplicata de carte magnétique	10 euros

Les tarifs de location de vélos sont modifiés à compter du 1er septembre 2023.

Location de vélos	
Vélo classique 1 mois	10 euros
Vélo classique 3 mois	15 euros
Vélo classique 6 mois	20 euros
Caution vélo classique	250 euros
Vélo à assistance électrique 1 mois	30 euros
Vélo à assistance électrique 2 mois	40 euros
Caution vélo à assistance électrique	400 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Transports et notamment son article R.1231-5,

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver les tarifs des services de mobilité à appliquer à compter du 1er septembre 2023 suivant les éléments présentés ci-dessus.

M. le Président : Avez-vous des questions sur ces tarifs ? S'il n'y a pas de question particulière, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs des services de mobilité à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023 suivant les éléments présentés.

M. le Président : L'ordre du jour est terminé.

M. le Président : Daniel BERNARDIN m'a demandé s'il pouvait intervenir brièvement avant de clore cette assemblée.

M. BERNARDIN : Merci, Président. Je voulais prendre la parole concernant les élections sénatoriales. J'ai l'impression que l'État, l'Administration nous manipulent et nous ridiculisent à travers cette élection qui se déroulera demain. Pourquoi ridiculiser ? Parce que tout simplement nous allons élire non pas un président, un sénateur ou un député, mais nous allons élire un maire, voire un adjoint ou tout simplement un conseiller municipal qui ira nous représenter le 24 septembre prochain. Y a-t-il besoin d'avoir une élection qui se tiendra un vendredi partout en France ? J'ai du mal à avoir demain 6 conseillers sur 11, parce qu'en général, le weekend commence le vendredi soir. C'était déjà comme cela les fois précédentes. Est-ce obligatoire que l'on se retrouve un vendredi ? Non.

De plus, vous l'avez vu, nous n'avons pas une simple délibération à prendre, qui ne pourrait durer que 5 minutes. Nous avons un document de 6 pages à remplir. Il faut voter pour un délégué à bulletin secret, mais aussi pour 3 suppléants, et chacun son tour, également à bulletin secret. Voyez-vous le temps que cela représente ? Je ne sais pas si cela s'est passé comme cela pour vous aussi, mais depuis que nous avons reçu la circulaire, toutes les semaines, nous avons un ajout supplémentaire qui nous vient de l'Administration.

Nous devons certes donner les nom et prénom des personnes désignées, mais également leur qualité, leur date de naissance, leur profession au cas où il y aura un recours en justice par la suite. Une fois que nous aurons terminé, vous avez vu qu'il faudra une commission avec les deux plus vieux et les deux plus jeunes. Je n'ai jamais vu cela jusqu'à présent. Ensuite, il va falloir prendre une délibération. La secrétaire de mairie devant donc être présente, la délibération attendra lundi.

Il faut aussi apporter les résultats à la gendarmerie (nous avons jusqu'à 23 heures pour le faire). Je voulais presque demander à la gendarmerie locale, comme j'aurai la Serre à traverser de nuit, de m'accompagner avec deux motards de la police. Pourquoi pas ? En tant qu'élus de commune, comment pouvons-nous supporter d'avoir ce genre de demande de la part de l'État ? Je trouve cela extrêmement exagéré. C'est la raison pour laquelle je voulais vous interpeler.

J'interviendrai auprès du Préfet, ce que j'ai déjà fait plusieurs fois, auprès de l'Association des Maires pour que l'on essaie d'inverser les choses pour l'avenir. Je voulais vous demander, si vous pensez comme je le pense, de le faire de votre côté. J'aurais presque aimé que nous prenions une motion ce soir tout simplement pour dire que pour ce genre d'élection, pour élire un délégué du Conseil Municipal, une simple délibération suffit. Il faut arrêter d'enclencher des mécanismes hors de notre temps.

M. le Président : Merci de ton intervention que nous partageons tous. Franchement, prendre une motion ce soir au niveau de l'Agglomération serait vraiment mettre un coup d'épée dans l'eau. Tu sais que nous ne sommes qu'un EPCI. Nous n'organisons pas de vote. Nous n'organisons pas ce genre de chose. C'est vrai que c'est aux maires et aux communes de réagir directement. Ce sont eux les principaux concernés. Nous en avons parlé en aparté avant cette séance. Jouer avec les associations d'élus, l'Association des Maires du Jura (AMJ), par exemple, et y associer les Maires de France, c'est sûrement le bon chemin. Toutefois, si tu prends l'initiative de cette nature, je la cautionnerai bien volontiers en ma qualité de Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LAGNIEN : Je peux témoigner en tant qu'administrateur de l'AMJ. Nous avons une réunion la semaine prochaine. C'est vrai que cela mériterait un article dans la presse, parce que les services de l'État nous mettent de plus en plus la pression avec le principe de simplification. Quand ils envoient quelque chose, il faut répondre tout de suite, d'urgence, ce qui n'est pas du tout la même chose lorsque nous leur demandons quelque chose. Nous attendons beaucoup plus longtemps. Je suis d'accord avec Daniel BERNARDIN. Effectivement, nous ne pouvons pas intervenir ici, à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais j'interviendrai auprès de l'AMJ pour qu'ils fassent cesser ce genre de pratique.

M. le Président : OK. Merci. Je laisse la parole au premier adjoint d'Authume.

M. VUITTON : J'invite tout le monde à prendre un verre, comme d'habitude, au fond de la salle.

M. le Président : Merci beaucoup. La séance est levée, avec tous mes remerciements de votre attention.

La séance est levée à 21 heures 20.

La secrétaire de séance,

Catherine DEMORTIER-BLANC

Le Président

Jean-Pascal FICHÈRE

